



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

FICHES PAR TYPE DE LOGEMENT ADAPTÉ

Sabine Guillaume

Mai 2025



Les fiches par type de logement complètent l'analyse « Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes », réalisée sur l'ensemble des catégories de logement adapté.

Les fiches 1 (p 3) et 2 (p 20), portent respectivement sur les foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou résidences sociales-FJT et les pensions de famille. Elles intègrent un nombre plus important de caractéristiques, dont la non-réponse partielle trop importante ne permettait pas la mise en parallèle avec l'ensemble des catégories de logement sur le même périmètre d'étude.

Ces deux fiches spécifiques FJT et pensions de famille portent sur l'ensemble des établissements de chaque catégorie et comprennent ainsi quelques comparaisons avec les autres catégories de logement (hors résidences sociales *ex nihilo* et ex-FTM), lorsque c'est possible.

Dans la même optique, la fiche 3 (p 36) porte sur les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-Foyers de Travailleurs Migrants (FTM). Elle est restreinte aux établissements hors ADOMA, en raison de la non-réponse partielle trop importante à certaines questions de l'enquête, pour les établissements relevant d'ADOMA¹.

Les FTM ne font pas l'objet de fiche, les données concernant les variables avec non-réponse partielle importante étant jugées trop fragiles au niveau régional.

FICHE 1 – Les foyers de jeunes travailleurs ou résidences sociales-foyers de jeunes travailleurs en Auvergne-Rhône-Alpes

Page 3

FICHE 2 - Les pensions de famille en Auvergne-Rhône-Alpes

Page 20

FICHE 3 - Les résidences sociales (*ex nihilo* ou ex-foyers de travailleurs migrants) en Auvergne-Rhône-Alpes

Page 36

¹ ADOMA est un opérateur national de logement accompagné

FICHE 1

Les foyers de jeunes travailleurs ou résidences sociales-foyers de jeunes travailleurs en Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

Pour des raisons méthodologiques², les résidences sociales issues de la transformation de FJT sont rassemblées dans la même catégorie que les FJT. **Pour simplifier, le terme FJT employé ici désignera par convention ce regroupement FJT et résidence sociale-FJT.**

Les résultats sont issus de l'enquête nationale auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)³ de 2020-2021. D'après cette enquête, 21 300 personnes sont logées en Auvergne Rhône-Alpes dans des établissements de logement adapté, au 31 janvier 2021. 29 % d'entre elles résident dans un FJT, soit 13 % des effectifs nationaux de cette catégorie d'établissements.

Les profils des personnes résidant dans un FJT au 31 janvier 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes sont décrits dans un premier temps, puis celui des personnes qui en sont sorties sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2021.

² Les données sur l'origine des résidences sociales renseignées dans l'enquête ES-DS comportent beaucoup d'erreurs ; aussi le découpage retenu des catégories étudiées sera ici un peu différent des quatre catégories présentées ci-dessus.

³ Pour plus de détail sur l'enquête ES-DS, voir le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes>

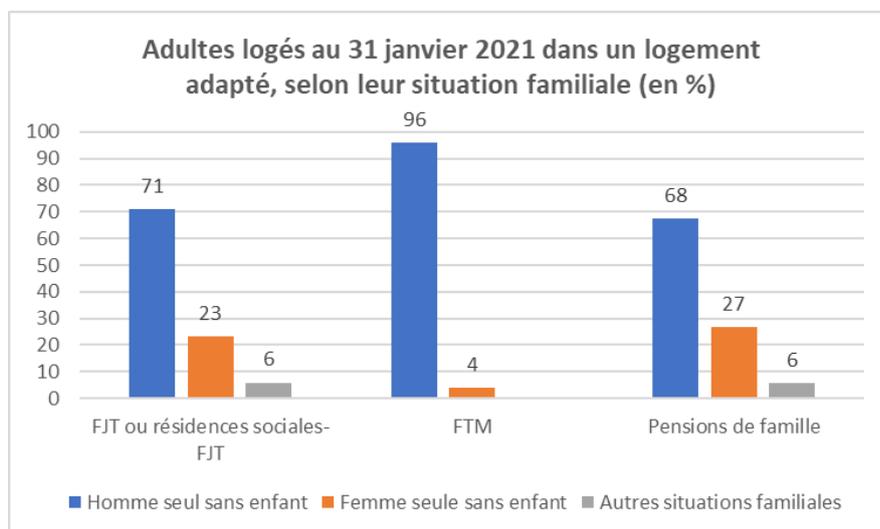
Table des matières

Introduction.....	4
Les profils des personnes logées en FJT	6
Sept adultes accueillis sur dix sont des hommes seuls sans enfant	6
Six adultes sur dix logés dans un FJT ont une activité professionnelle ou d'insertion	7
Sept adultes accueillis sur dix perçoivent des revenus du travail ou de stage	8
43 % des personnes étaient hébergées chez un particulier avant leur entrée en FJT	9
La moitié des personnes logées en FJT y est depuis moins d'un an	10
Caractéristiques des sortants de FJT	12
Le taux de sortie	12
Durée de séjour.....	12
Evolution des conditions de logement.....	13
Annexes	14

Les profils des personnes logées en FJT

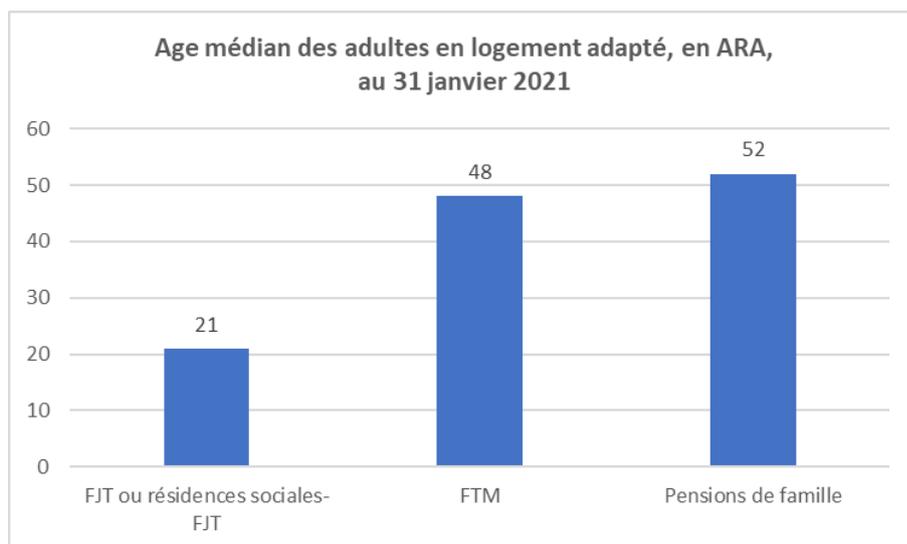
Sept adultes accueillis sur dix sont des hommes seuls sans enfant

En Auvergne-Rhône-Alpes, les FJT accueillent en grande majorité des hommes seuls sans enfants (71 % contre 63 % au niveau national), même si cette part est moins importante que dans les FTM. 23 % sont des femmes seules sans enfants (31 % au niveau national). 23 % sont des femmes seules sans enfants (31 % au niveau national).

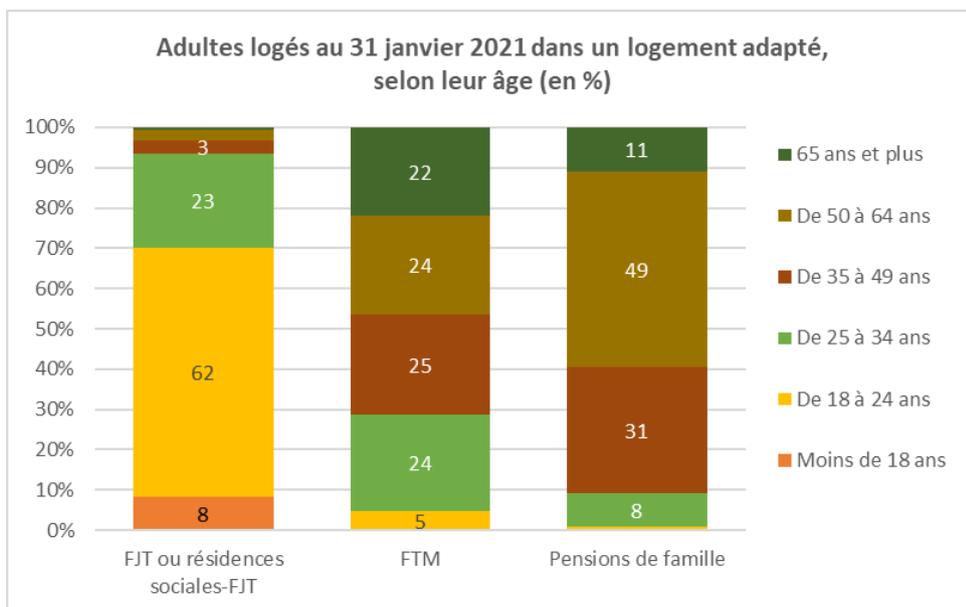


Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

A contrario de la population vivant dans les FTM et pensions de famille, la population des FJT est jeune : plus de 90 % est âgée de moins de 35 ans, dont la majorité (62 %) a entre 18 et 24 ans. L'âge médian des adultes hébergés est de 21 ans dans les FJT ou résidences sociales-FJT.

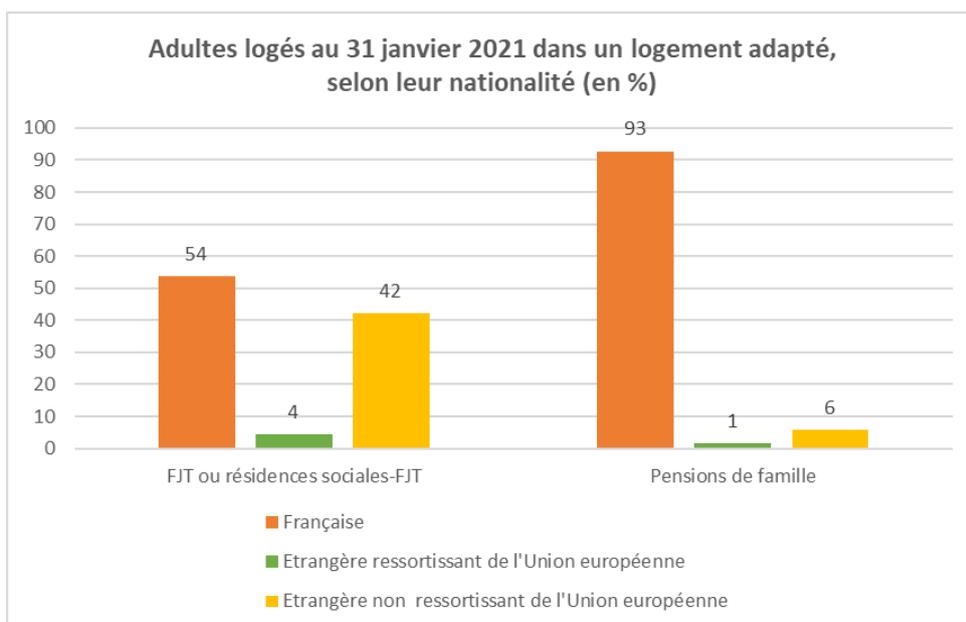


Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Plus de la moitié des personnes accueillies sont françaises (54 %).



Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Six adultes sur dix logés dans un FJT ont une activité professionnelle ou d'insertion

Les FJT ont vocation à accueillir en priorité des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle : 60 % des adultes logés dans un FJT a une activité professionnelle ou d'insertion : 22 % sont salariés en alternance, 18 % salariés en CDI et 15 % en CDD, intérimaires, saisonniers ou en emploi occasionnel. 17 % sont des étudiants et 7 % sont en stage de formation.

Répartition des adultes (en %), selon le type d'établissement et leur statut d'activité, en ARA

	FJT ou résidences sociales-FJT	Pensions de famille
Ayant une activité professionnelle ou d'insertion	60	9
Etudiant, stage de formation	24	1
Chômeurs	10	14
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	2	45
Retraité ou autre inactif de 16 ou plus	2	32
Jeunes de moins de 16 ans	2	0
Total	100	100

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives au statut d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus dans le champ pour les FJT ou résidences sociales-FJT; pour 5% des individus dans le champ pour les pensions de famille.

Sept adultes accueillis sur dix perçoivent des revenus du travail ou de stage

En Auvergne-Rhône-Alpes, les personnes accueillies dans les FJT étant en majorité des jeunes avec une activité professionnelle, sont également majoritaires à percevoir des revenus du travail ou de stage (71 %). Une faible proportion bénéficie en revanche du RSA (6 %), ce qui s'explique partiellement par les conditions d'accès à la prestation (avoir au moins 25 ans ou être parent). Elles sont 18 % à percevoir la prime d'activité mais pas le RSA.

Répartition des adultes (en %), selon le type d'établissement et selon leurs ressources financières, en ARA

En %	FJT ou résidences sociales-FJT	Pensions de famille
Perception de revenu du travail ou de stage		
NON	29	90
OUI	71	10
Perception du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité		
Ne perçoit ni le RSA, ni la prime d'activité	75	85
Perçoit le RSA et/ou la prime d'activité (ou demande en cours)	25	15
Perception de l'Allocation adulte handicapé (AAH)		
Ne perçoit pas l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	96	34
Perçoit l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (ou demande en cours)	4	66

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la perception du revenu du travail ou du stage sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 2% des individus pour les FJT; pour 8% des individus pour les pensions de famille.

Les informations relatives à la perception du RSA et de la prime d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 9% des individus pour les FJT et les pensions de famille.

Les informations relatives à la perception de l'AAH sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 3% des individus pour les FJT et les pensions de famille.

43 % des personnes étaient hébergées chez un particulier avant leur entrée en FJT

Avant leur arrivée dans le FJT où elles étaient logées le 31 janvier 2021, 43 % des personnes étaient hébergées ou logées par un particulier, notamment par les parents ou le conjoint (29 %). Très peu (8 %) occupaient un logement ordinaire. 21 % étaient auparavant en logement adapté.

13 % étaient issues d'un établissement de la protection de l'enfance ou étaient chez un assistant familial. Pour 6 % d'entre elles, le principal motif d'admission dans un FJT est d'ailleurs la sortie de l'ASE sans autre solution. La sortie de structure d'hébergement constitue le principal motif d'admission dans le logement adapté pour 8% des personnes. Néanmoins, le motif « travail, études, formation, emploi » est de loin le principal motif d'admission dans le FJT : il concerne 58 % des personnes accueillies dans cette catégorie de logement adapté. A noter que pour 5 %, le principal motif d'admission est l'arrivée sur le territoire français.

Conditions de logement juste avant l'entrée dans l'établissement (en %), en Auvergne-Rhône-Alpes

	FJT ou résidences sociales-FJT	Pensions de famille
Logement ordinaire du parc privé	6	7
Locataire d'un logement social	2	12
Logement adapté (1)	21	11
Structure d'hébergement (2)	11	28
Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	15	4
Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	29	9
En institution (3)	14	24
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, hôtel à ses frais	4	5
Total	100	100

(1) Locataires en intermédiation locative, en FJT, FTM, résidences sociales, pensions de famille, et locataires d'un logement conventionné pour l'ALT

(2) Hébergements généralistes hors urgence, hébergements d'urgence, hébergements dédiés aux demandeurs d'asile, aux pré-demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. Les chambres d'hôtel payées par une association ont été regroupées dans cette catégorie.

(3) Etablissements médicaux, ou médico-sociaux, pénitentiaires, maisons de retraites ou hébergements pour personnes âgées ; établissements de la protection de l'enfance ou chez un assistant familial

Lecture : 21 % des personnes en FJT ou résidences sociales-FJT vivaient dans un logement adapté avant leur entrée dans l'établissement.

Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la condition de logement avant l'entrée dans l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 2% des individus pour les FJT; pour 9% des individus pour les pensions de famille.

Principal motif d'admission dans un logement adapté, en Auvergne Rhône-Alpes (en %)

	FJT ou résidence sociale-FJT	Pensions de famille
Sortir de la rue	2	4
Sortie de structure d'hébergement	8	35
Sortie d'institution (service psychiatrique, prisons, ASE, hôpital etc..)	9	26
Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)	1	8
Logement en surpeuplement ou insalubre	1	5
Rupture conjugale ou familiale, violence conjugale	7	8
Travail, études, formation, emploi	58	1
Sortie d'un hébergement de fortune	2	1
Autre*	11	13
Total	100	100

* La modalité "arrivée sur le territoire français" a été regroupée avec la modalité « autre » dans ce tableau

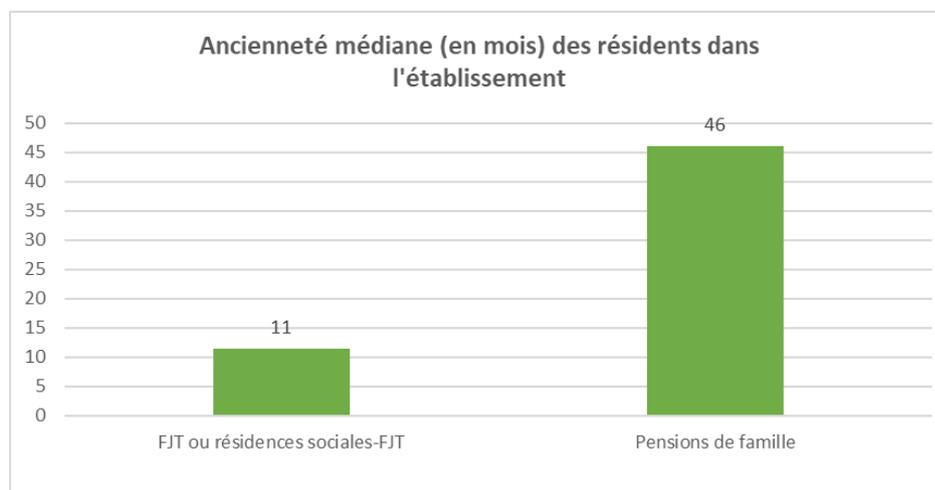
Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives au principal motif d'admission dans l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus pour les FJT; pour 6% des individus pour les pensions de famille.

La moitié des personnes logées en FJT y est depuis moins d'un an

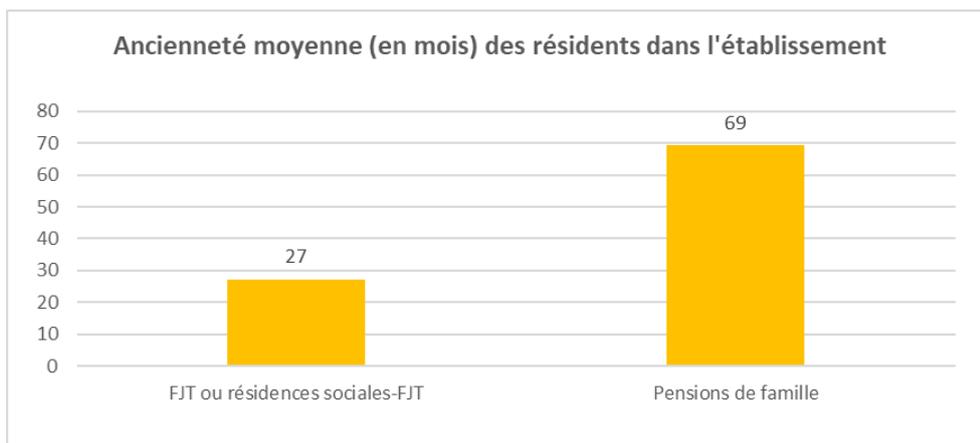
Les personnes logées dans les FJT ont des durées d'ancienneté dans le logement moins longues que dans les autres types de logement adapté : la moitié d'entre elles y est accueillie depuis moins d'un an, en Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national. Le logement en FJT a vocation à être temporaire, même s'il est réglementairement sans limitation de durée. Pour les FJT non transformés, les personnes ne peuvent pas être accueillies au-delà de l'âge de 30 ans, ce qui peut être une explication de cette ancienneté moins longue.



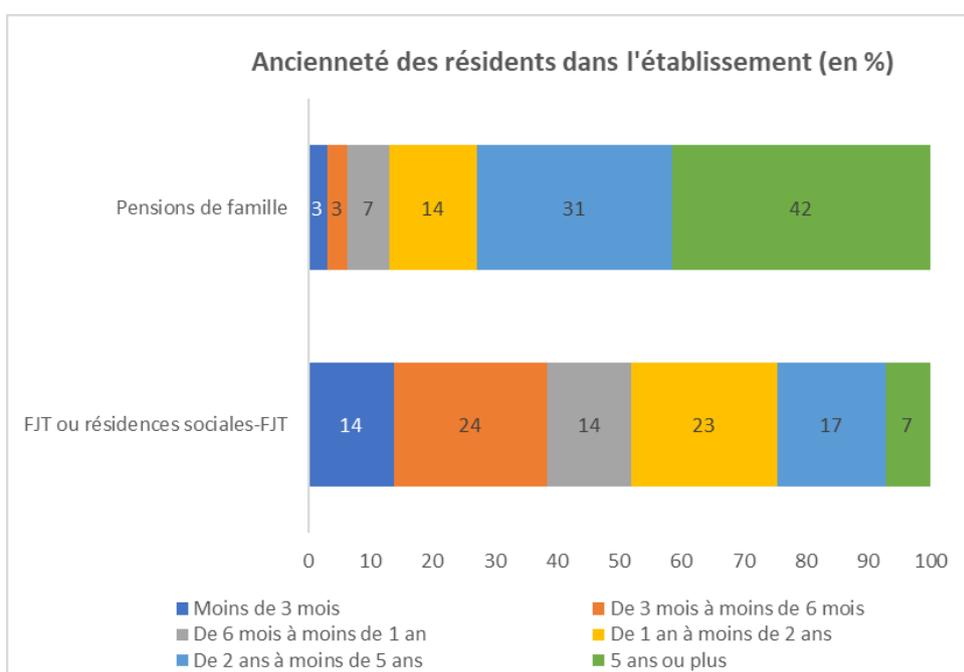
Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

En moyenne, les personnes accueillies en FJT ou résidences sociales-FJT au 31 janvier 2021 le sont depuis 27 mois en ARA (contre 19 mois au niveau national), du fait de certaines durées toutefois assez longues : 25 % des personnes y vivent depuis 2 ans et plus, et pour 7 % d'entre elles, depuis 5 ans et plus.



Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

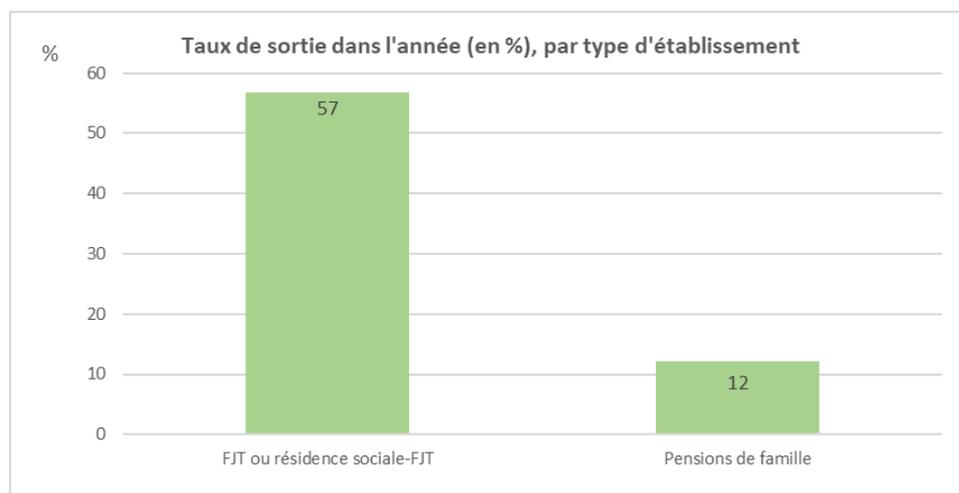


Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques des sortants de FJT

Le taux de sortie

Le taux de sortie désigne la proportion de personnes quittant l'établissement au cours de l'année 2020, parmi celles qui y résidaient en début d'année. En Auvergne-Rhône-Alpes, il est de 57 % pour les FJT ou résidences sociales-FJT.



Champ : ARA, Personnes présentes au 01/01/2020 et sorties en 2020, en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

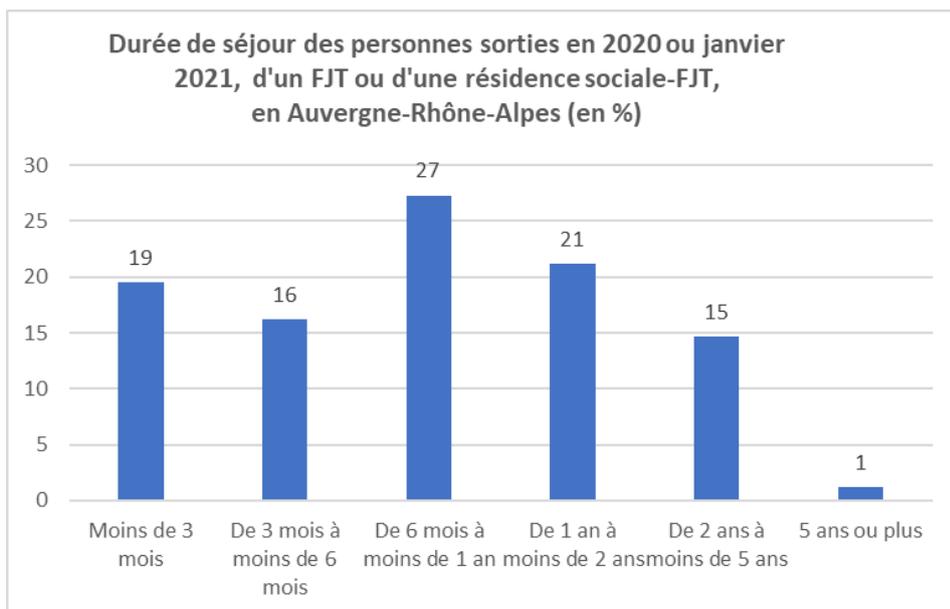
Durée de séjour

Avertissement sur le champ d'étude du paragraphe suivant

Le champ couvert par les durées de séjour est différent de celui des taux de sortie : ceux-ci sont en effet calculés sur les personnes sorties durant l'année 2020, parmi celles qui étaient présentes au début de cette même année. Les durées de séjour et les conditions résidentielles (ci-après) le sont sur l'ensemble des personnes sorties durant l'année 2020 ou en janvier 2021, quelle que soit leur date d'entrée dans l'établissement. Ainsi le calcul des durées de séjour intègre des personnes qui seraient entrées dans le logement après le 1^{er} janvier 2020, par exemple en mars 2020 et qui en seraient sorties avant le 31 janvier 2021, par exemple en novembre 2020.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 63 % des personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 d'un FJT (qu'elles aient été présentes ou non en début d'année 2020) y ont passé moins d'un an, dont 27 % entre 6 mois à 1 an. Une majorité y est restée même peu de temps, la durée médiane de séjour des personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 étant de 9 mois. A l'inverse, 1 % d'entre elles y sont restées 5 ans ou plus.

Les personnes sorties de FJT y sont restées en moyenne presque 14 mois en Auvergne-Rhône-Alpes (un peu plus de 14 mois au niveau national).



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FJT ou résidence sociale-FJT

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution des conditions de logement

Parmi les sortants d'un FJT durant l'année 2020 ou janvier 2021, 42 % vont ensuite dans un logement ordinaire (alors qu'ils n'étaient que 11 % à y être avant de rentrer dans un FJT), en majorité dans le parc privé (26 %). Une partie presque aussi importante des sortants de cette catégorie sont hébergés par un particulier à la sortie : 11 % par des tiers (famille ou amis, hors domicile des parents ou du conjoint), 28 % par le conjoint ou les parents (ils étaient respectivement 16 et 39 % dans ce cas juste avant leur entrée en FJT).

12 % des sortants d'un FJT le quittent pour aller dans un logement adapté (soit une part équivalente à celle juste avant leur entrée dans le FJT).

Conditions de logement à la sortie selon le type de logement adapté (en %), en Auvergne-Rhône-Alpes

	FJT ou résidence sociale-FJT	Pensions de famille
Logement ordinaire (parc privé ou logement social)	42	30
Logement adapté	12	10
Hébergé ou logé par un particulier (parents, conjoint, famille, amis..)	40	13
Structure d'hébergement et institution	5	20
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais, décès	1	26
Total	100	100

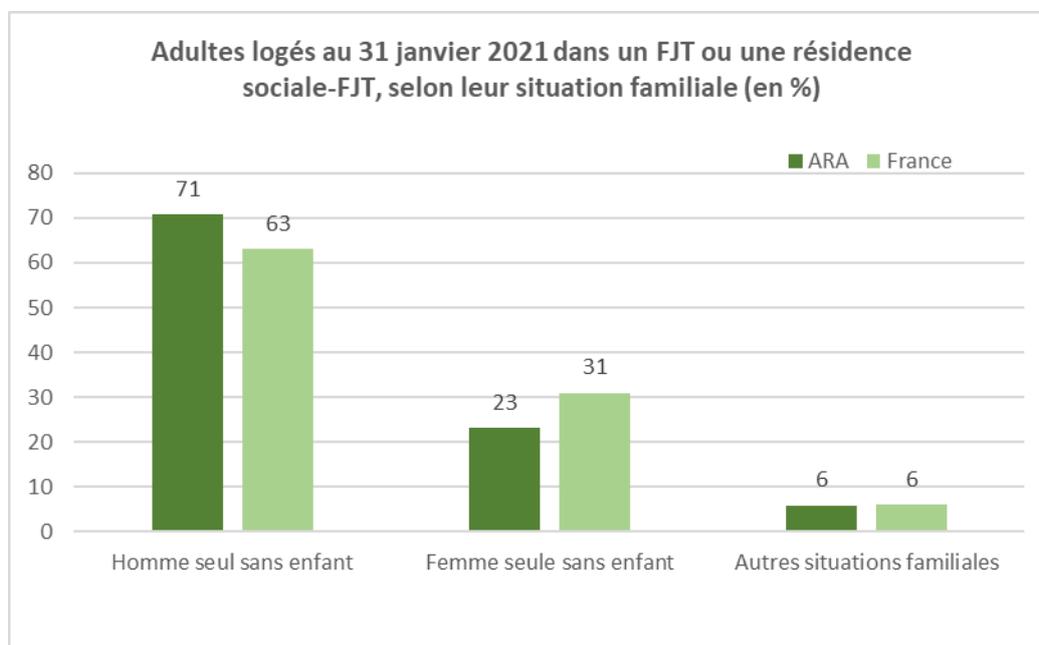
Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FJT, pension de famille ou résidence sociale-FJT

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à condition de logement à la sortie de l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 7% des individus pour les FJT; pour 14% des individus pour les pensions de famille.

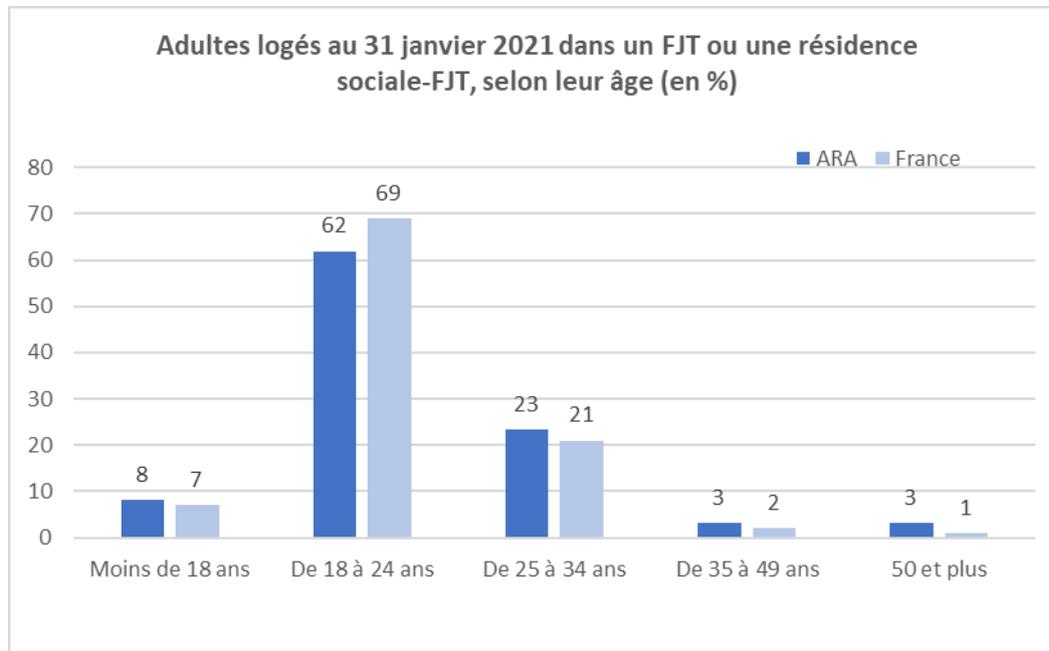
Annexes

Personnes logées en FJT au 31 janvier 2021



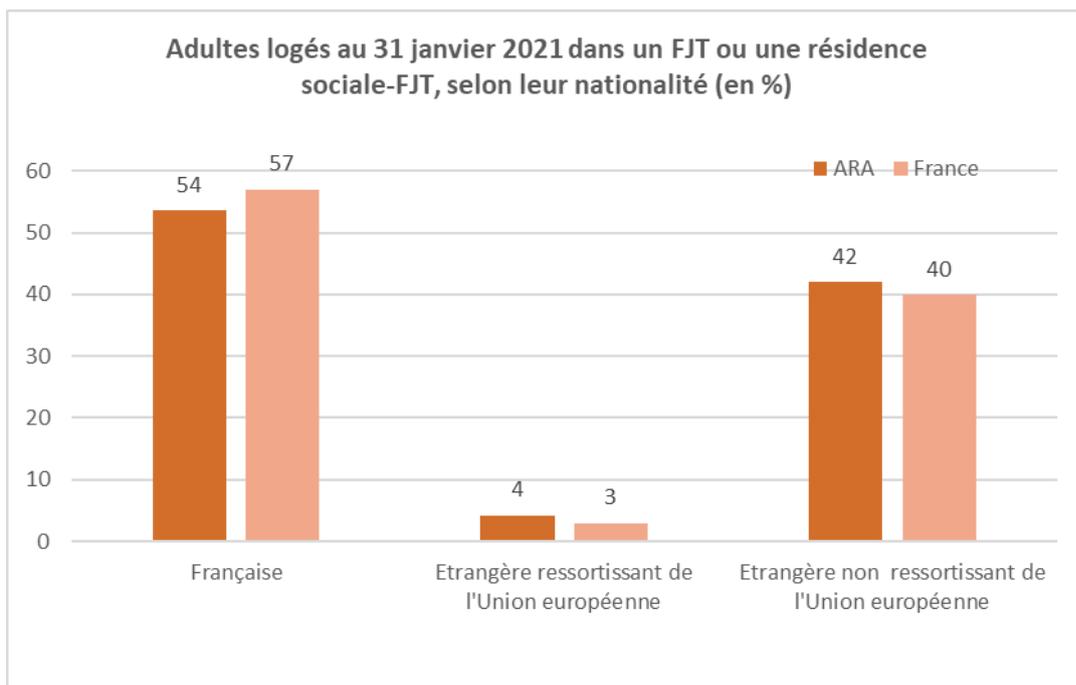
Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



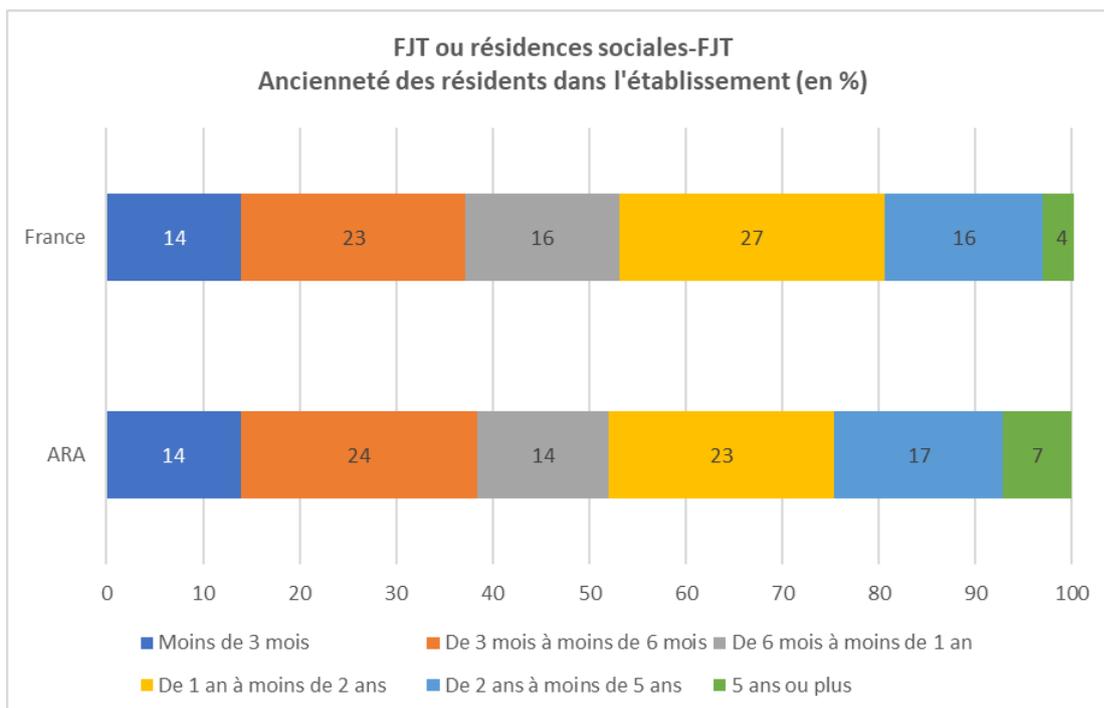
Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



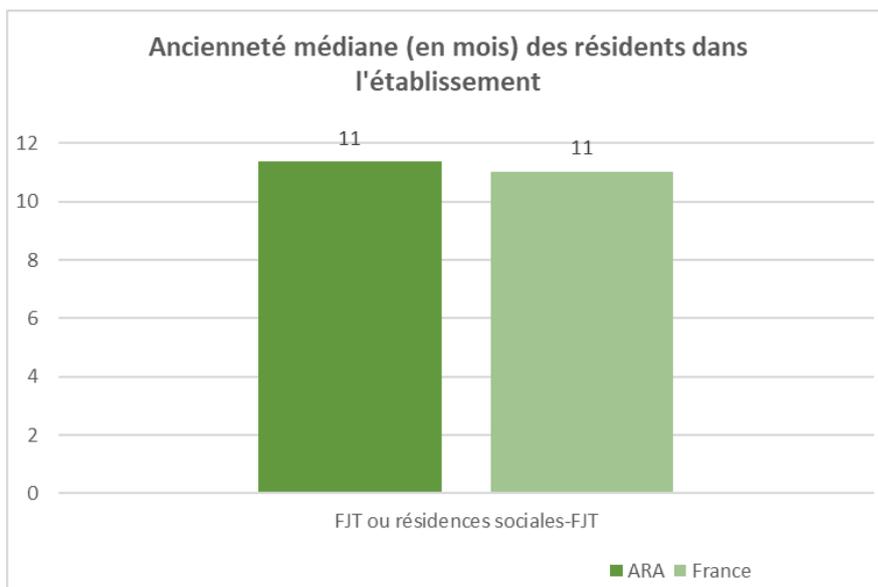
Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



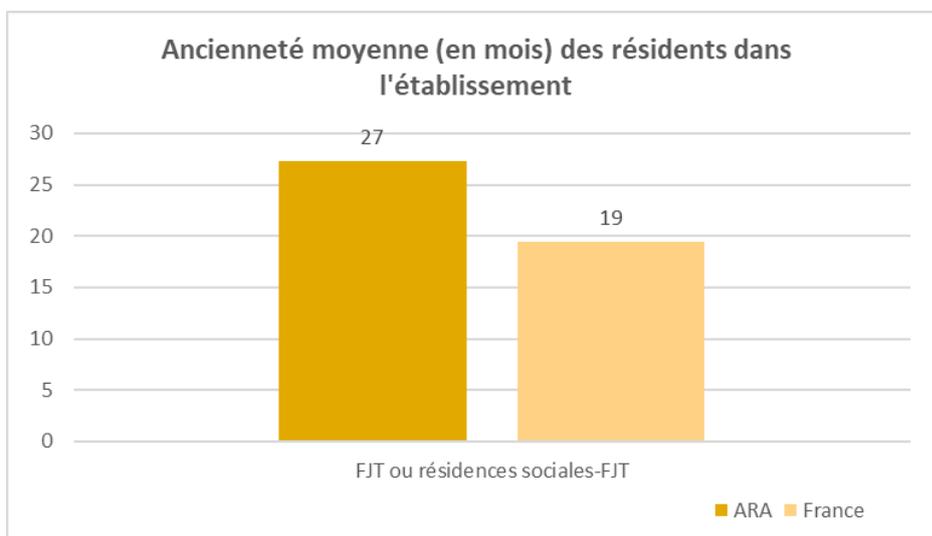
Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition des adultes en FJT, selon leur statut d'activité, en ARA (en %)

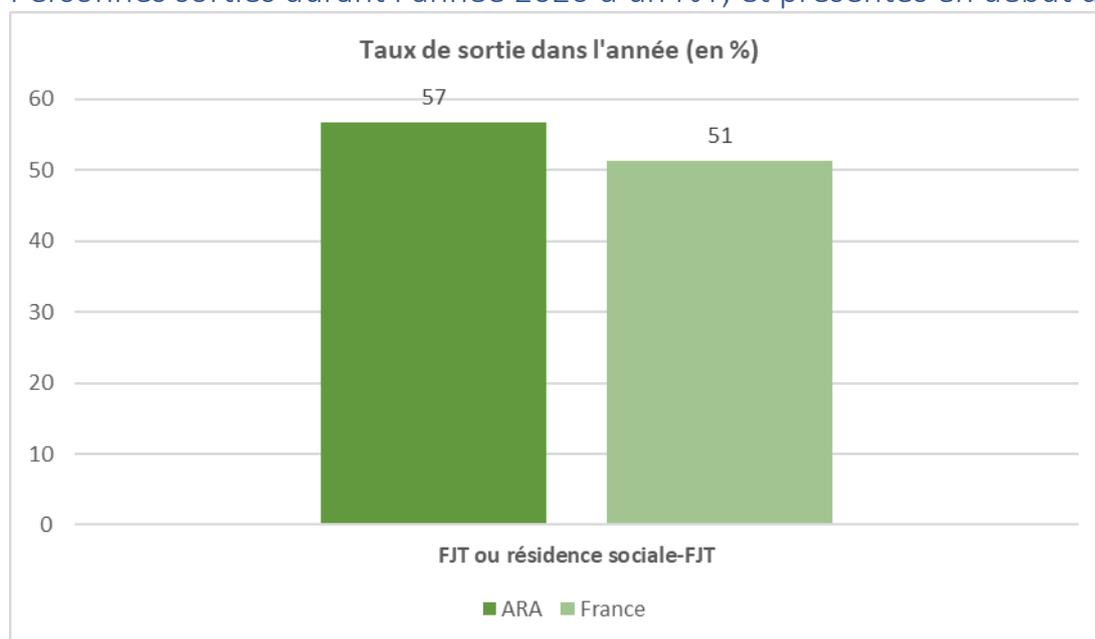
	Adultes en FJT ou résidences sociales-FJT (%)
Ayant une activité professionnelle dont :	60
Salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), y compris intermittent, hors activité d'insertion et contrat aidé	18
Salarié en contrat à durée déterminée (CDD), intérimaire, saisonnier ou en emploi occasionnel, hors activité d'insertion et contrat aidé	15
Salarié en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation))	22
Autre activité professionnelle	5
En stage de formation	7
Chômeur	10
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	2
Étudiant	17
Retraité ou autre inactif de 16 ou plus	2
Jeunes de moins de 16 ans	2
Total	100

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives au statut d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus dans le champ pour les FJT ou résidences sociales-FJT;

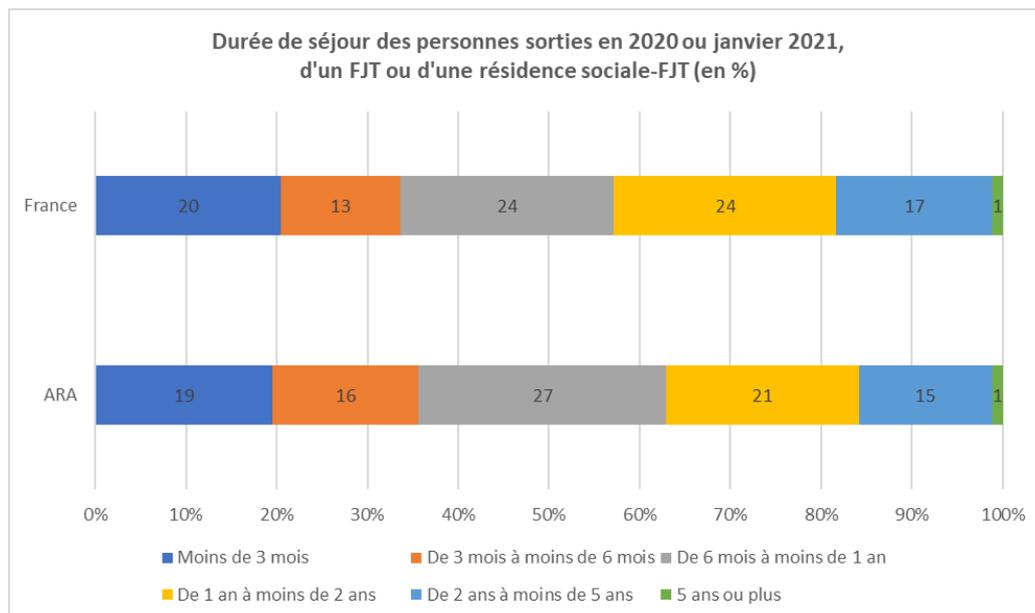
Personnes sorties durant l'année 2020 d'un FJT, et présentes en début d'année 2020



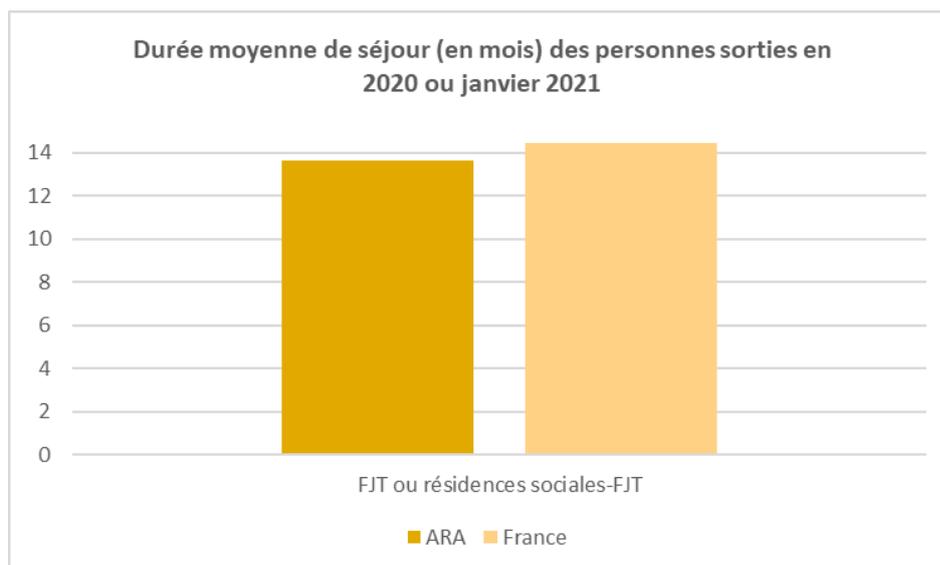
Champ : Personnes présentes au 01/01/2020 et sorties en 2020, en FJT ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

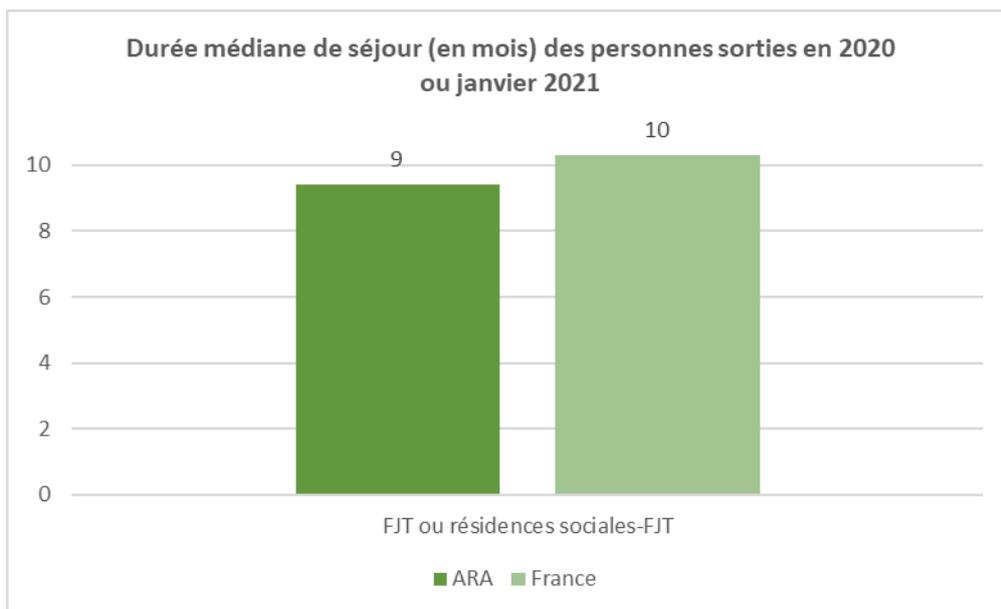
Personnes sorties en 2020 ou en janvier 2021 (présentes ou non début 2020) d'un FJT



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 en FJT ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, en FJT ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, en FJT ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

FICHE 2

Les pensions de famille en Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

Cette fiche concerne plus spécifiquement les pensions de famille, caractérisées à part des autres résidences sociales.

Les résultats sont issus de l'enquête nationale auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)⁴ de 2020-2021. D'après cette enquête, 21 300 personnes sont logées en Auvergne Rhône-Alpes dans des établissements de logement adapté, au 31 janvier 2021. 9 % d'entre elles résident dans une pension de famille, soit 11 % des effectifs nationaux de cette catégorie d'établissements.

Les profils des personnes résidant dans une pension de famille au 31 janvier 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes sont décrits dans un premier temps, puis celui des personnes qui en sont sorties sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2021.

⁴ Pour plus de détail sur l'enquête ES-DS, voir le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes>.

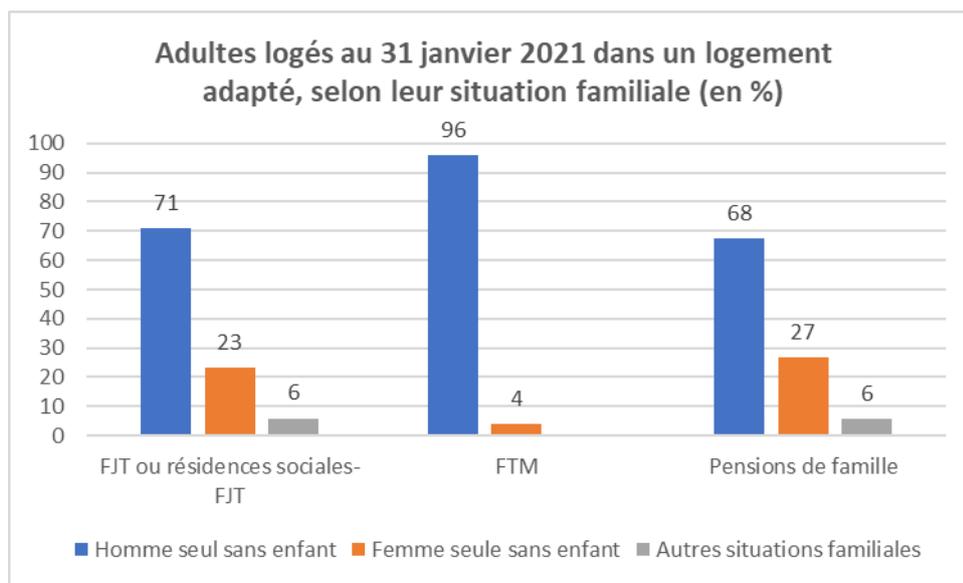
Table des matières

Introduction.....	21
Les profils des personnes logées en pensions de famille.....	23
27 % sont des femmes seules sans enfants, les hommes seuls restent majoritaire	23
Plus de quatre personnes sur dix sont dans l'impossibilité médicale d'exercer une activité professionnelle	24
Plus de six adultes sur dix perçoivent l'AAH	25
Plus de la moitié des personnes étaient en structure d'hébergement ou en institution avant leur entrée en pension de famille.....	26
42 % des personnes logées en pension de famille y sont depuis 5 ans et plus	27
Caractéristiques des sortants	29
Le taux de sortie.....	29
Durée de séjour.....	29
Evolution des conditions de logement.....	30
Tableaux annexes	31
Personnes logées en pensions de famille, au 31 janvier 2021	31
Personnes sorties d'une pension de famille en 2020, et présentes en début d'année 2020.....	33
Personnes sorties d'une pension de famille en 2020, ou janvier 2021 (présentes ou non en début d'année 2020)	34

Les profils des personnes logées en pensions de famille

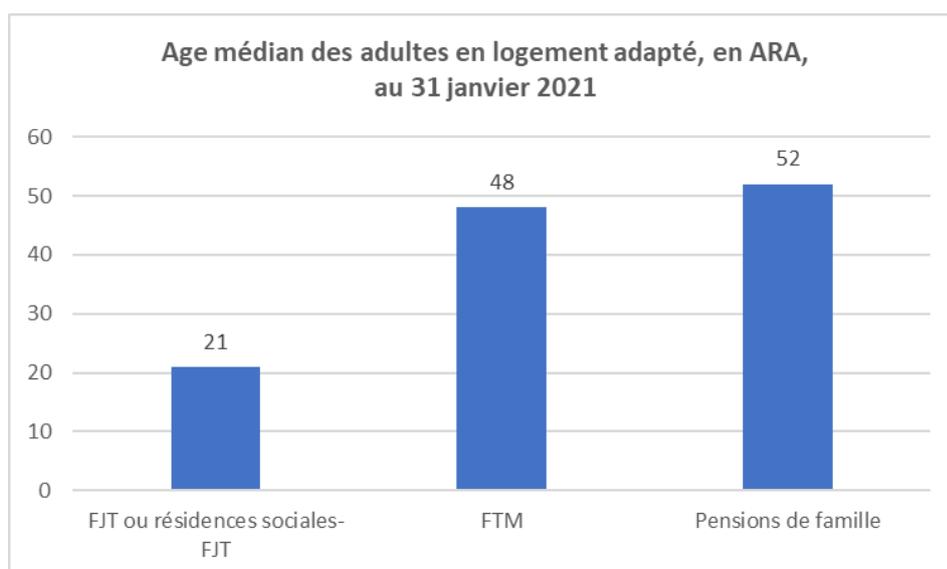
27 % sont des femmes seules sans enfants, les hommes seuls restent majoritaires

Les pensions de famille sont les établissements de logement adapté les plus féminisées : 29 % des personnes accueillies en Auvergne-Rhône-Alpes sont des femmes, et 27 % sont des femmes seules sans enfants. Les hommes seuls restent malgré tout majoritaires (68 %). Les autres personnes résidant en pension de famille sont des couples sans enfants (2 %) et des groupes d'adultes avec ou sans enfants (3 %).

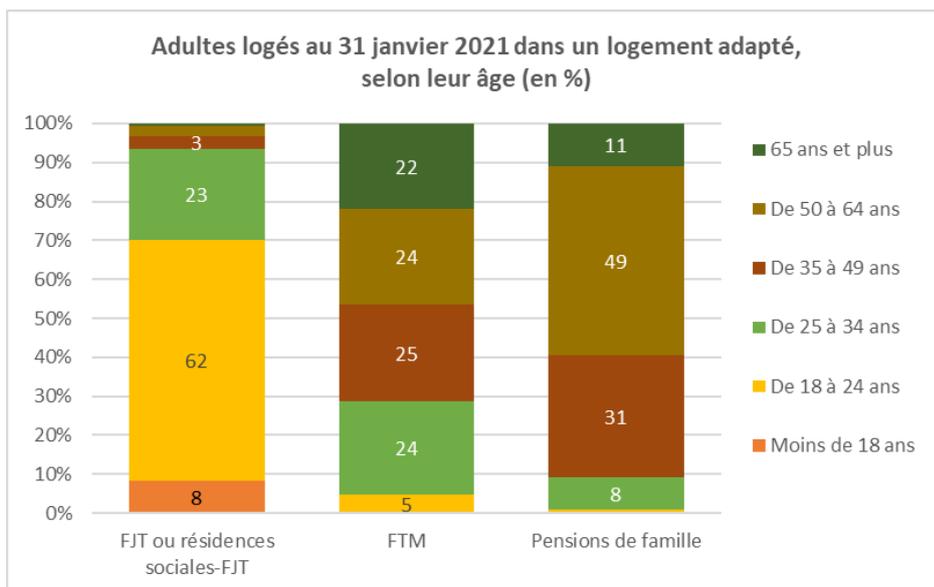


Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

La population des pensions de famille est la plus âgée des populations de logement adapté : près de 60 % a 50 ans et plus (l'âge médian est de 52 ans), dont la grande majorité (49 % de l'ensemble) a entre 50 et 64 ans. Un peu moins d'un tiers est âgé de 35 à 49 ans.

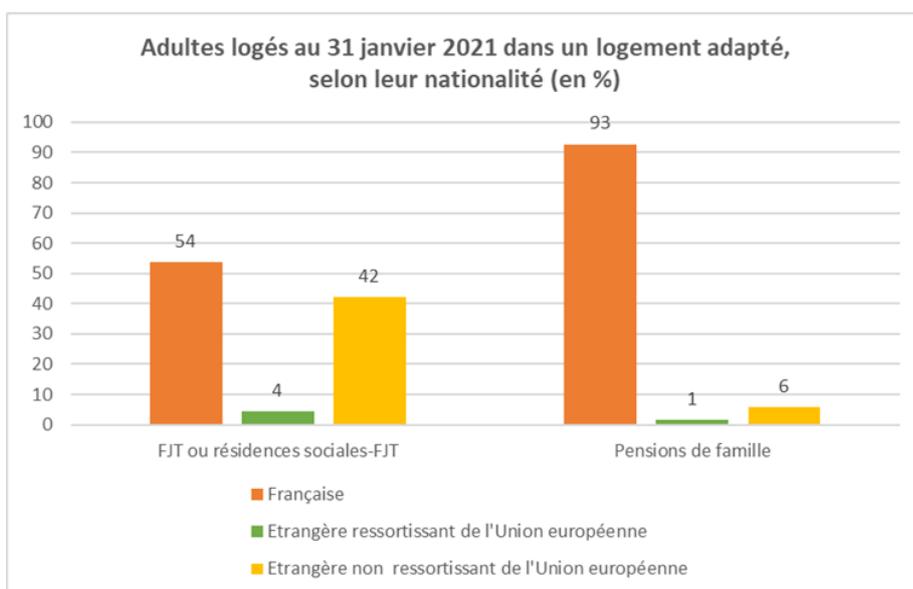


Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

La population vivant dans les pensions de famille est essentiellement française (93 %). Le reste du public accueilli est étranger non ressortissant de l'Union européenne, seul 1 % est étranger ressortissant de l'Union européenne.



Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Plus de quatre personnes sur dix sont dans l'impossibilité médicale d'exercer une activité professionnelle

Les pensions de famille se distinguent par leur forte proportion d'occupants dans l'impossibilité médicale d'exercer une activité professionnelle. Seulement 9 % en exercent une. Les pensions de famille ont en effet vocation à accueillir des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend difficile leur accès à

un logement ordinaire. 14 % sont chômeurs, dont la moitié ne sont pas inscrits à Pôle emploi⁵. Enfin la population étant âgée, 15 % sont retraités ; et 17 % sont des autres inactifs de 16 ans ou plus.

Répartition des adultes (en %), selon le type d'établissement et leur statut d'activité, en ARA

	FJT ou résidences sociales-FJT	Pensions de famille
Ayant une activité professionnelle ou d'insertion	60	9
Etudiant, stage de formation	24	1
Chômeurs	10	14
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	2	45
Retraité ou autre inactif de 16 ou plus	2	32
Jeunes de moins de 16 ans	2	0
Total	100	100

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives au statut d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus dans le champ pour les FJT ou résidences sociales-FJT; pour 5% des individus dans le champ pour les pensions de famille.

Plus de six adultes sur dix perçoivent l'AAH

Etant donnée la très faible part de personnes ayant une activité professionnelle dans les pensions de famille, et inversement la part importante de personnes dans l'impossibilité médicale d'en exercer une, très peu parmi elles perçoivent des revenus du travail ou de stage (10 %). En revanche, plus de 6 sur 10 perçoivent l'AAH ou ont une demande en cours. 85 % ne perçoivent ni le RSA ni la prime d'activité ; 12 % perçoivent le RSA mais pas la prime d'activité.

Répartition des adultes (en %), selon le type d'établissement et selon leurs ressources financières, en ARA

En %	FJT ou résidences sociales-FJT	Pensions de famille
Perception de revenu du travail ou de stage		
NON	29	90
OUI	71	10
Perception du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité		
Ne perçoit ni le RSA, ni la prime d'activité	75	85
Perçoit le RSA et/ou la prime d'activité (ou demande en cours)	25	15
Perception de l'Allocation adulte handicapé (AAH)		
Ne perçoit pas l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	96	34
Perçoit l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (ou demande en cours)	4	66

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la perception du revenu du travail ou du stage sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 2% des individus pour les FJT; pour 8% des individus pour les pensions de famille.

Les informations relatives à la perception du RSA et de la prime d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 9% des individus pour les FJT et les pensions de famille.

Les informations relatives à la perception de l'AAH sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 3% des individus pour les FJT et les pensions de famille.

⁵ L'enquête ayant été réalisée en 2020-2021, France Travail n'existe pas encore, on utilisera donc la dénomination Pôle emploi dans cette étude.

Plus de la moitié des personnes étaient en structure d'hébergement ou en institution avant leur entrée en pension de famille

Avant d'entrer dans une pension de famille, 28 % des personnes y vivant au 31 janvier 2021 provenaient d'une structure d'hébergement. Presque un quart étaient dans une institution, essentiellement dans un établissement médical (hôpital, hôpital psychiatrique), ou médico-social (établissement pour handicapés).

Cela s'explique par le type de population accueillie dans ces structures, ayant des difficultés sociales et psychologiques, voire psychiatriques, rendant difficile leur accès à un logement ordinaire.

La sortie de structure d'hébergement constitue logiquement le principal motif d'admission dans une pension de famille (35 %), suivi par la sortie d'institution (26 % dont 17 % de sortie de service psychiatrique).

Avant d'entrer en pension de famille, 18 % des personnes habitaient dans un logement ordinaire : 12 % dans un logement social, 7 % dans un logement du parc privé. La perte de logement (due à une expulsion, rupture de bail, vente, ...) est le principal motif d'admission dans une pension de famille pour 8 %; un logement en surpeuplement ou insalubre pour 6 %.

14 % des personnes en pension de famille le 31 janvier 2021 étaient auparavant hébergées chez un particulier, dont 9 % chez les parents ou le conjoint. La rupture familiale est le principal motif d'admission pour 6 % des personnes en pension de famille.

Enfin 11 % étaient déjà dans un logement adapté avant d'être admis dans une pension de famille.

Conditions de logement juste avant l'entrée dans l'établissement (en %), en Auvergne-Rhône-Alpes

	FJT ou résidences sociales-FJT	Pensions de famille
Logement ordinaire du parc privé	6	7
Locataire d'un logement social	2	12
Logement adapté (1)	21	11
Structure d'hébergement (2)	11	28
Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	15	4
Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	29	9
En institution (3)	14	24
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, hôtel à ses frais	4	5
Total	100	100

(1) Locataires en intermédiation locative, en FJT, résidences sociales, pensions de famille, et locataires d'un logement conventionné pour l'ALT

(2) Hébergements généralistes hors urgence, hébergements d'urgence, hébergements dédiés aux demandeurs d'asile, aux pré-demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. Les chambres d'hôtel payées par une association ont été regroupées dans cette catégorie.

(3) Etablissements médicaux, ou médico-sociaux, pénitentiaires, maisons de retraites ou hébergements pour personnes âgées ; établissements de la protection de l'enfance ou chez un assistant familial

Lecture : 11 % des personnes en pensions de famille vivaient dans un logement adapté avant leur entrée dans l'établissement

Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FTM, FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la condition de logement avant l'entrée dans l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 2% des individus pour les FJT; pour 9% des individus pour les pensions de famille.

Principal motif d'admission dans un logement adapté, en Auvergne Rhône-Alpes (en %)

	FJT ou résidence sociale-FJT	Pensions de famille
Sortir de la rue	2	4
Sortie de structure d'hébergement	8	35
Sortie d'institution (service psychiatrique, prisons, ASE, hôpital etc..)	9	26
Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)	1	8
Logement en surpeuplement ou insalubre	1	5
Rupture conjugale ou familiale, violence conjugale	7	8
Travail, études, formation, emploi	58	1
Sortie d'un hébergement de fortune	2	1
Autre*	11	13
Total	100	100

* La modalité "arrivée sur le territoire français" a été regroupée avec la modalité « autre » dans ce tableau

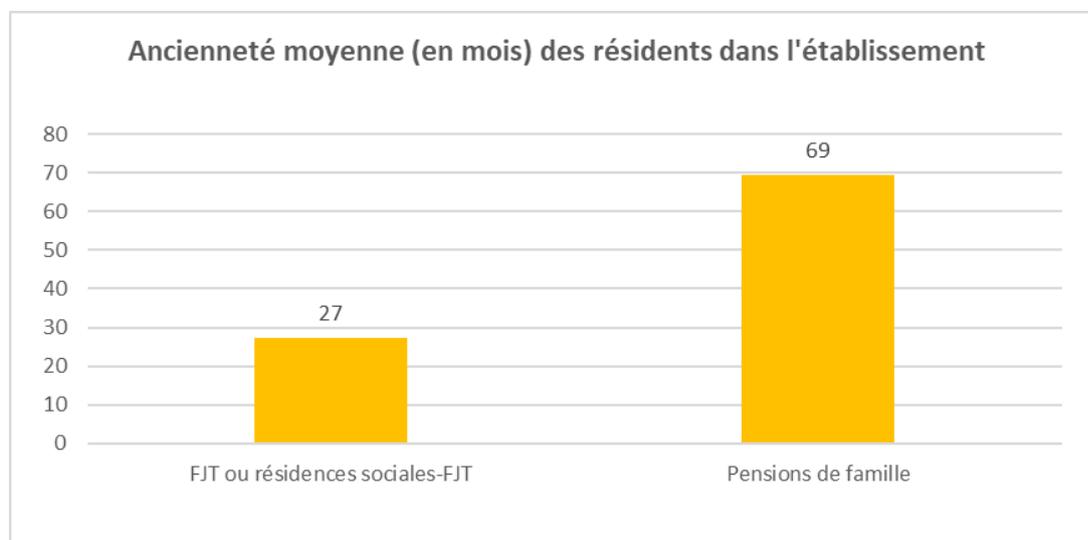
Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives au principal motif d'admission dans l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus pour les FJT; pour 6% des individus pour les pensions de famille.

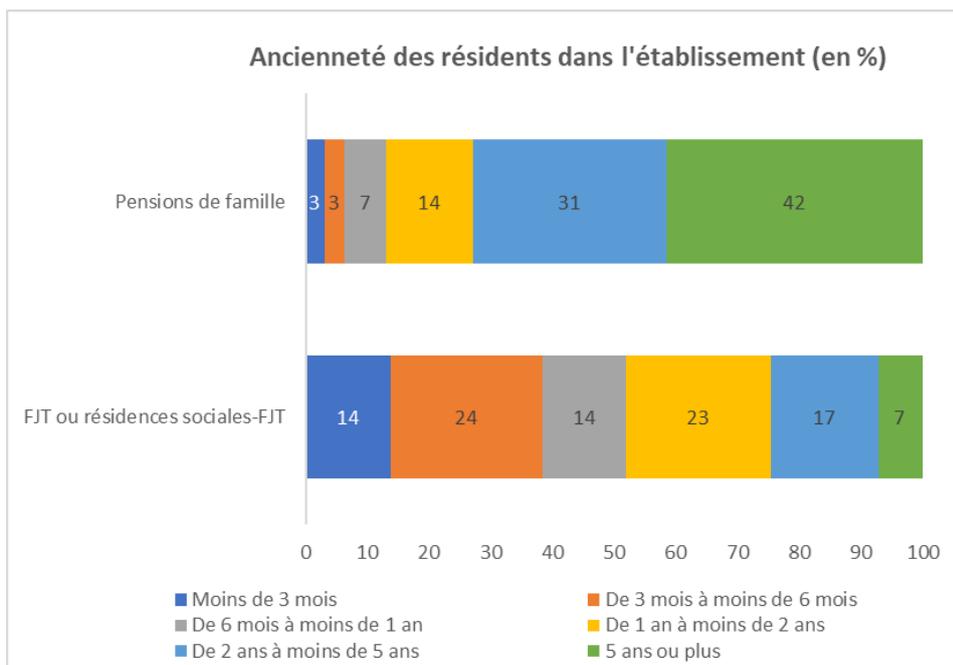
42 % des personnes logées en pension de famille y sont depuis 5 ans et plus

Même si l'ancienneté moyenne de résidence dans les pensions de famille d'Auvergne-Rhône-Alpes est moins importante que dans les FTM (69 mois contre 27 mois, soit 5 ans et 9 mois et 8 ans), la fréquence des durées très longues y est plus importante : presque les trois quarts y sont depuis au moins deux ans, et 42 % y sont même depuis 5 ans et plus. Inversement seulement 13 % y vivent depuis moins d'un an.

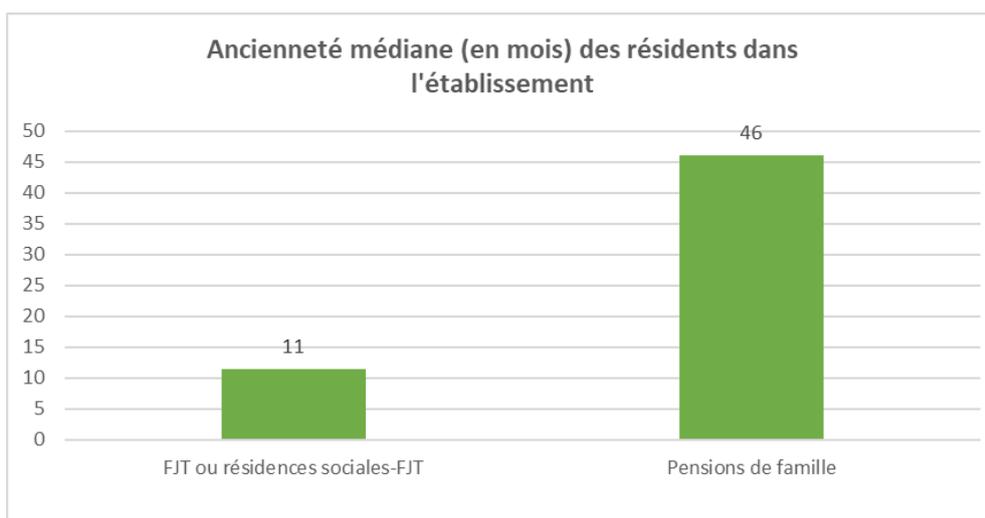


Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

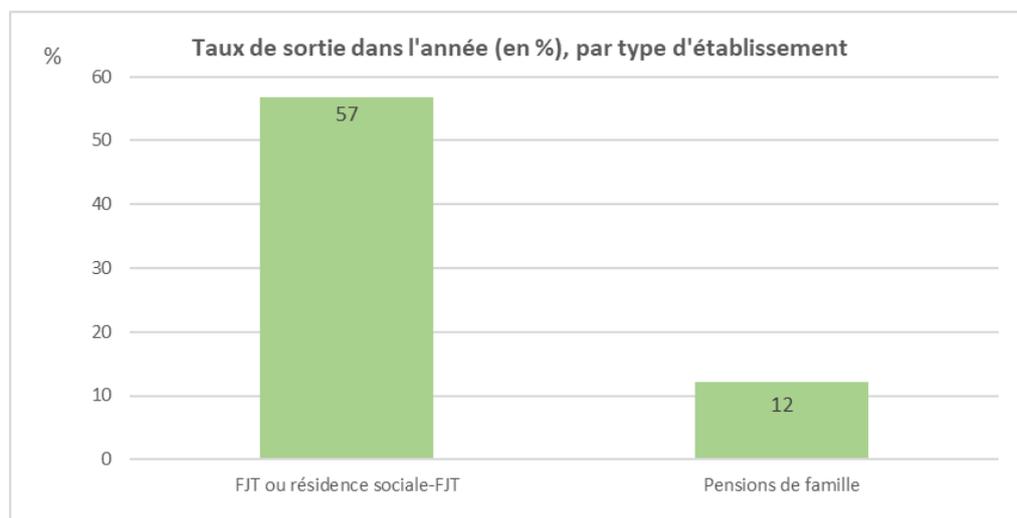


Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Caractéristiques des sortants

Le taux de sortie

Le taux de sortie désigne la proportion de personnes quittant l'établissement au cours de l'année 2020, parmi celles qui y résidaient en début d'année. En Auvergne-Rhône-Alpes, il est de 12 % pour les pensions de famille.



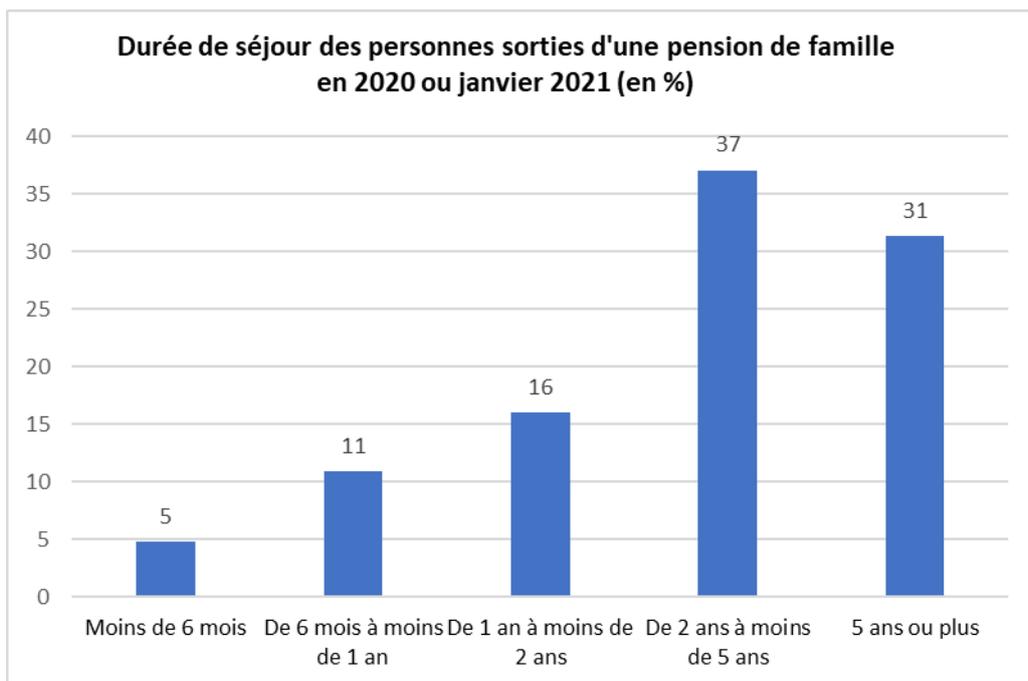
Champ : ARA, Personnes présentes au 01/01/2020 et sorties en 2020, en FJT, pensions de famille ou résidences sociales-FJT
Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Durée de séjour

Avertissement sur le champ d'étude du paragraphe suivant

Le champ couvert par les durées de séjour est différent de celui des taux de sortie : ceux-ci sont en effet calculés sur les personnes *sorties durant l'année 2020, parmi celles qui étaient présentes au début de cette même année*. Les durées de séjour et les conditions résidentielles (ci-après) le sont sur *l'ensemble des personnes sorties durant l'année 2020 ou en janvier 2021, quelle que soit leur date d'entrée dans l'établissement*. Ainsi le calcul des durées de séjour intègre des personnes qui seraient entrées dans le logement après le 1er janvier 2020, par exemple en mars 2020 et qui en seraient sorties avant le 31 janvier 2021, par exemple en novembre 2020.

Les personnes sorties d'une pension de famille pendant l'année 2020 ou en janvier 2021 (qu'elles aient été présentes ou non en début d'année 2020) y sont restées en moyenne 53 mois, soit un peu plus de 4 ans, en raison de durées de séjour parfois très longues : 68 % des personnes sorties d'une pension de famille en 2020 ou janvier 2021 y étaient depuis au moins deux ans, 31 % depuis 5 ans ou plus.



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'une pension de famille

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution des conditions de logement

Parmi les sortants d'une pension de famille durant l'année 2020 ou janvier 2021, 30 % vont ensuite dans un logement ordinaire, 20 % dans une structure d'hébergement ou en institution.

A noter pour 22 % des personnes, le décès est la cause de la « sortie » de la pension de famille.

Conditions de logement à la sortie selon le type de logement adapté (en %), en Auvergne-Rhône-Alpes

	FJT ou résidence sociale-FJT	Pensions de famille
Logement ordinaire (parc privé ou logement social)	42	30
Logement adapté	12	10
Hébergé ou logé par un particulier (parents, conjoint, famille, amis..)	40	13
Structure d'hébergement et institution	5	20
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais, décès	1	26
Total	100	100

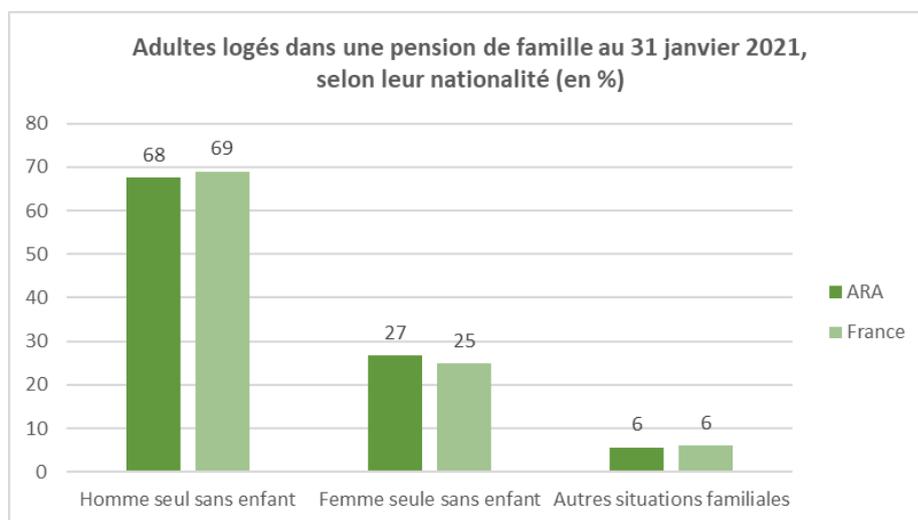
Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'un FJT, pension de famille ou résidence sociale-FJT

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à condition de logement à la sortie de l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 7% des individus pour les FJT; pour 14% des individus pour les pensions de famille.

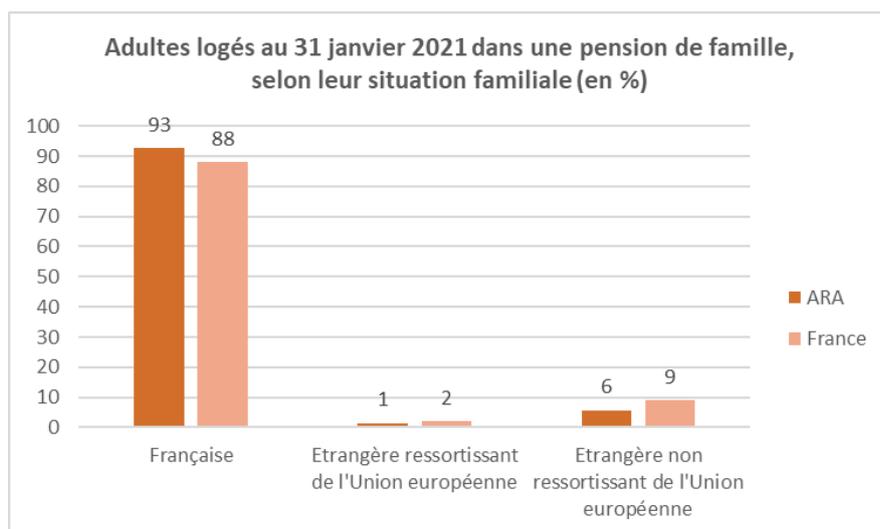
Tableaux annexes

Personnes logées en pensions de famille, au 31 janvier 2021



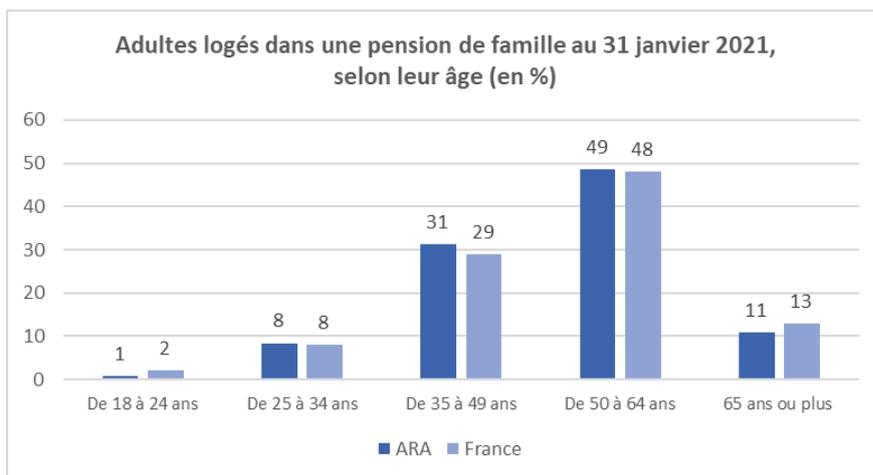
Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en pensions de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



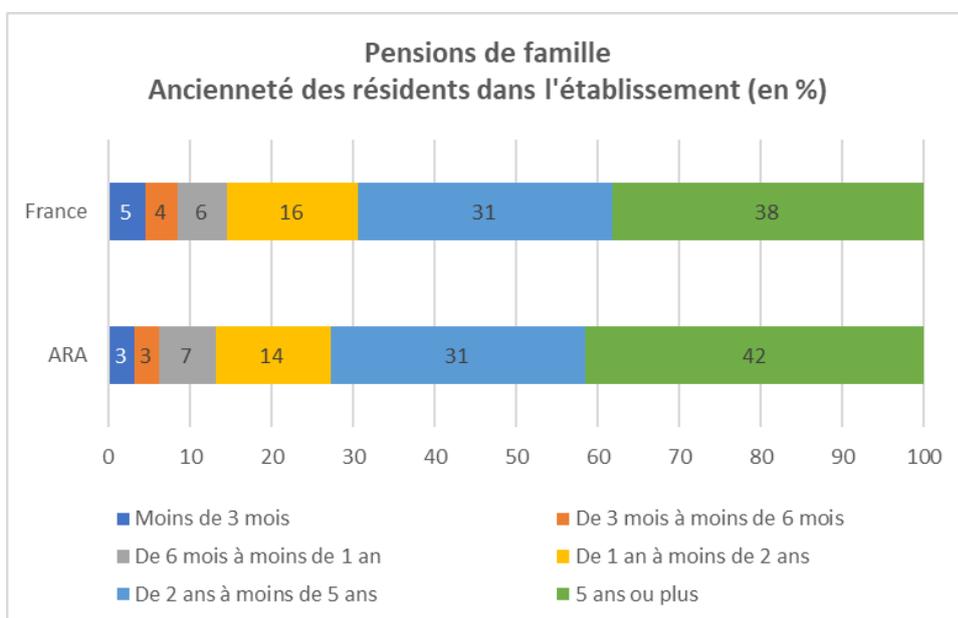
Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en pensions de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



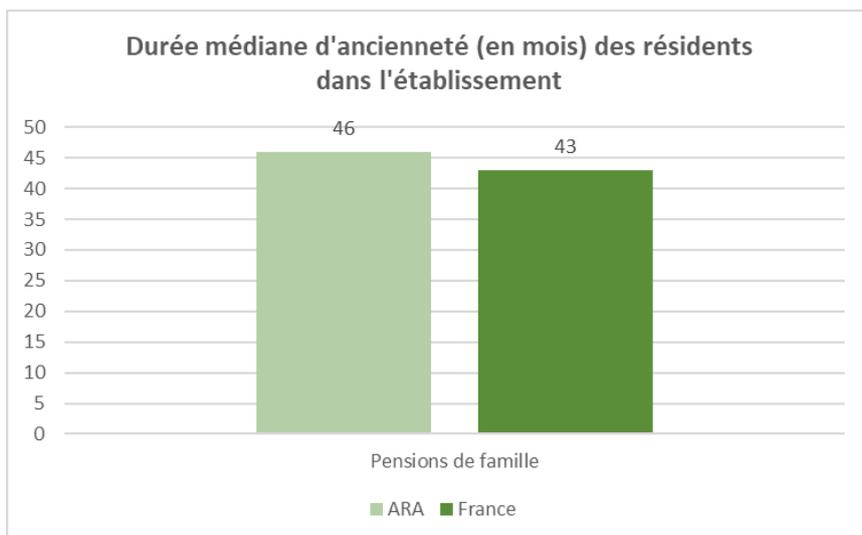
Champ : Adultes logés au 31/01/2021 en pensions de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



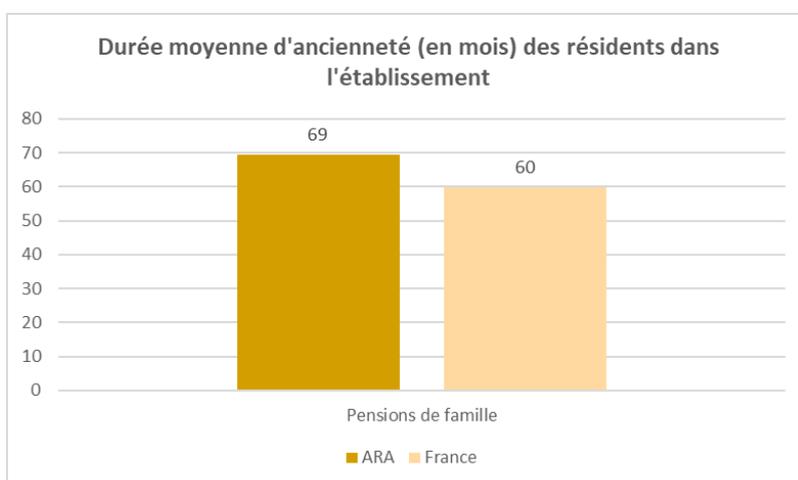
Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en pensions de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en pensions de famille

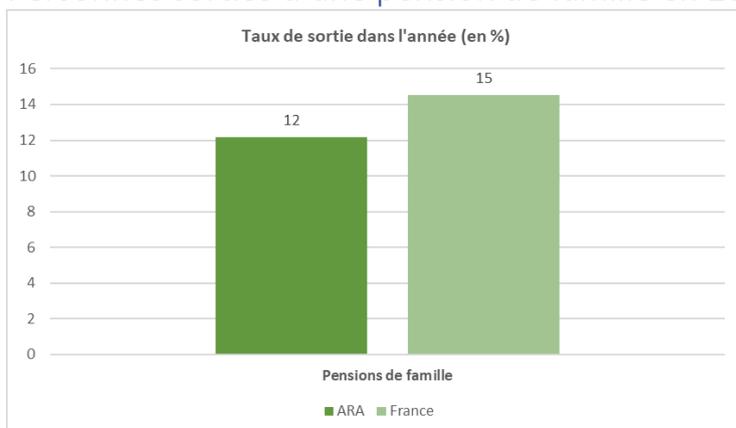
Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes logées au 31/01/2021 en pensions de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

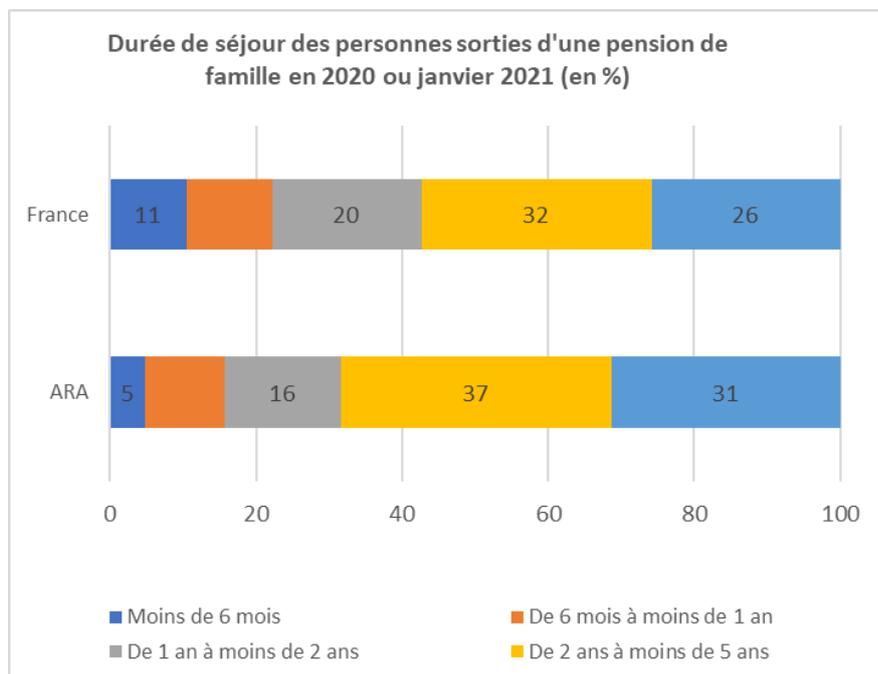
Personnes sorties d'une pension de famille en 2020, et présentes en début d'année



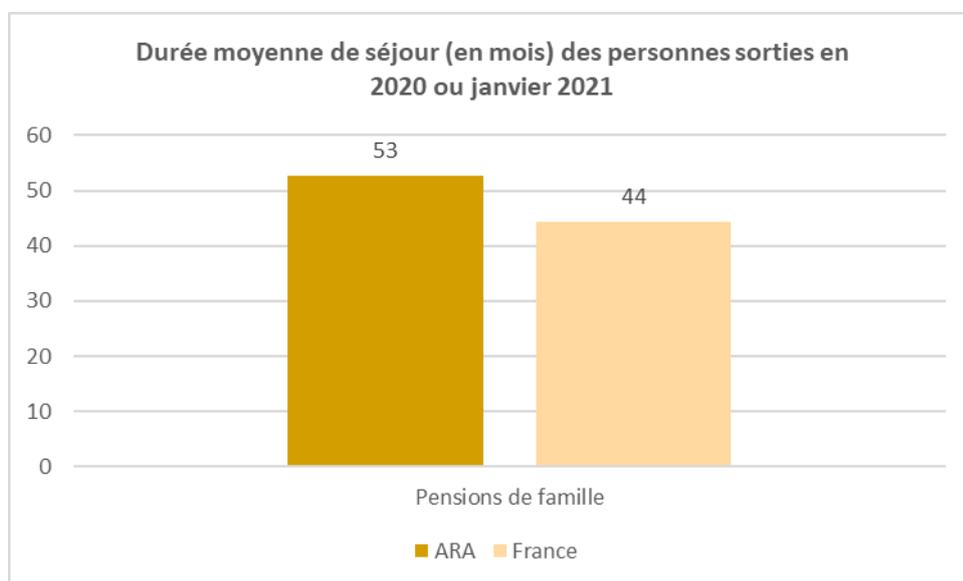
Champ : Personnes présentes au 01/01/2020 et sorties en 2020, en pensions de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

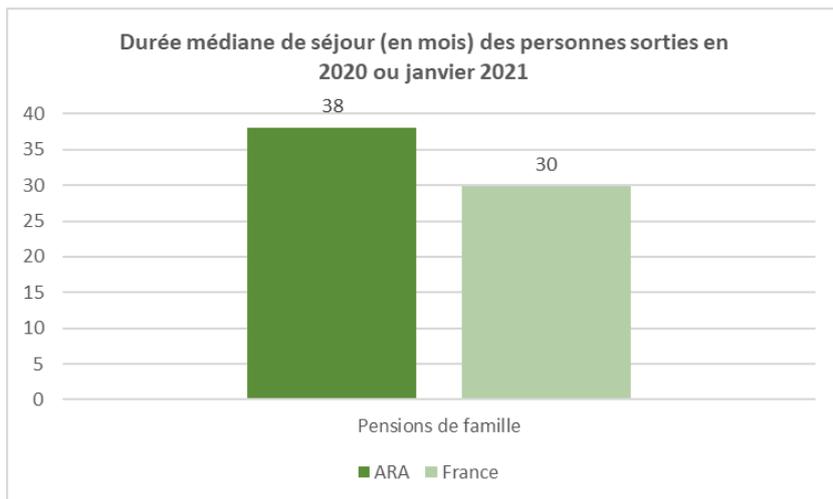
Personnes sorties d'une pension de famille en 2020, ou janvier 2021 (présentes ou non en début d'année 2020)



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 d'une pension de famille
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 d'une pension de famille
 Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021 d'une pension de famille

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

FICHE 3

Les résidences sociales (*ex nihilo* ou ex-foyers de travailleurs migrants) en Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

Cette fiche concerne plus spécifiquement les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-foyers de travailleurs migrants (FTM). Pour des raisons méthodologiques⁶, les résidences sociales issues de la transformation de FTM (ex-FTM) ou créées *ex nihilo* sont regroupées dans une même catégorie. **Pour simplifier, le terme résidences sociales employé ici désignera par convention ce regroupement résidences sociales *ex nihilo* et ex-FTM.**

Les résultats sont issus de l'enquête nationale auprès des établissements et services en faveur des adultes et famille en difficulté sociale (ES-DS)⁷ de 2020-2021. D'après cette enquête, 21 300 personnes sont logées en Auvergne Rhône-Alpes dans des établissements de logement adapté, au 31 janvier 2021. 54 % d'entre elles résident dans une résidence sociale *ex nihilo* ou ex-FTM, soit 14 % des effectifs nationaux de cette catégorie d'établissements.

Cette fiche sur les résidences sociales est restreinte au seul champ des établissements hors ADOMA, en raison d'une non-réponse trop importante pour les établissements relevant d'ADOMA (cf. Avertissement ci-dessous).

Elle caractérise dans un premier temps les personnes accueillies au 31 janvier 2021 dans une résidence sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes, qu'elle soit *ex nihilo* ou ex-FTM, puis les personnes qui en sont sorties sur la période du 1er janvier 2020 au 31 janvier 2021.

⁶Les données sur l'origine des résidences sociales renseignées dans l'enquête ES-DS comportent beaucoup d'erreurs ; aussi le découpage retenu des catégories étudiées sera ici un peu différent des quatre catégories présentées ci-dessus

⁷Pour plus de détail sur l'enquête ES-DS, voir le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes>.

Table des matières

Introduction.....	37
Les profils des adultes logés en résidence sociale, hors ADOMA	40
Une majorité d'hommes seuls sans enfants.....	40
Une activité professionnelle ou d'insertion pour moins de la moitié des personnes logées dans des résidences sociales et qui ne relèvent pas d'ADOMA	40
Plus d'un tiers des personnes étaient hébergées chez un particulier avant d'être accueillies dans une résidence sociale (hors ADOMA)	42
Ancienneté des occupants d'une résidence sociale (hors ADOMA).....	43
Caractéristiques des sortants.....	44
Le taux de sortie	44
Durées de séjour.....	44
Evolution des conditions de logement	45

AVERTISSEMENT

Les établissements ADOMA⁸ regroupent la majorité des effectifs de cette catégorie (73 %) contrairement au niveau national (49 %). La non-réponse partielle est importante pour certaines caractéristiques des personnes logées dans ou sorties de cette catégorie de logement adapté (comme l'activité professionnelle, les ressources, la situation avant l'entrée dans l'établissement, le motif d'admission, les conditions de logement à la sortie).

Pour cette raison, les résultats les concernant ne pourront être donnés que pour les effectifs des établissements hors ADOMA.

Cette fiche ne concerne donc que 37 % des effectifs des personnes vivant dans une résidence sociale *ex nihilo* ou *ex-FTM*. Il faudra garder à l'esprit que l'analyse conduite sur certaines caractéristiques des résidences sociales *ex nihilo* ou *ex-FTM* ne peut pas être généralisée à l'ensemble des établissements de ce type.

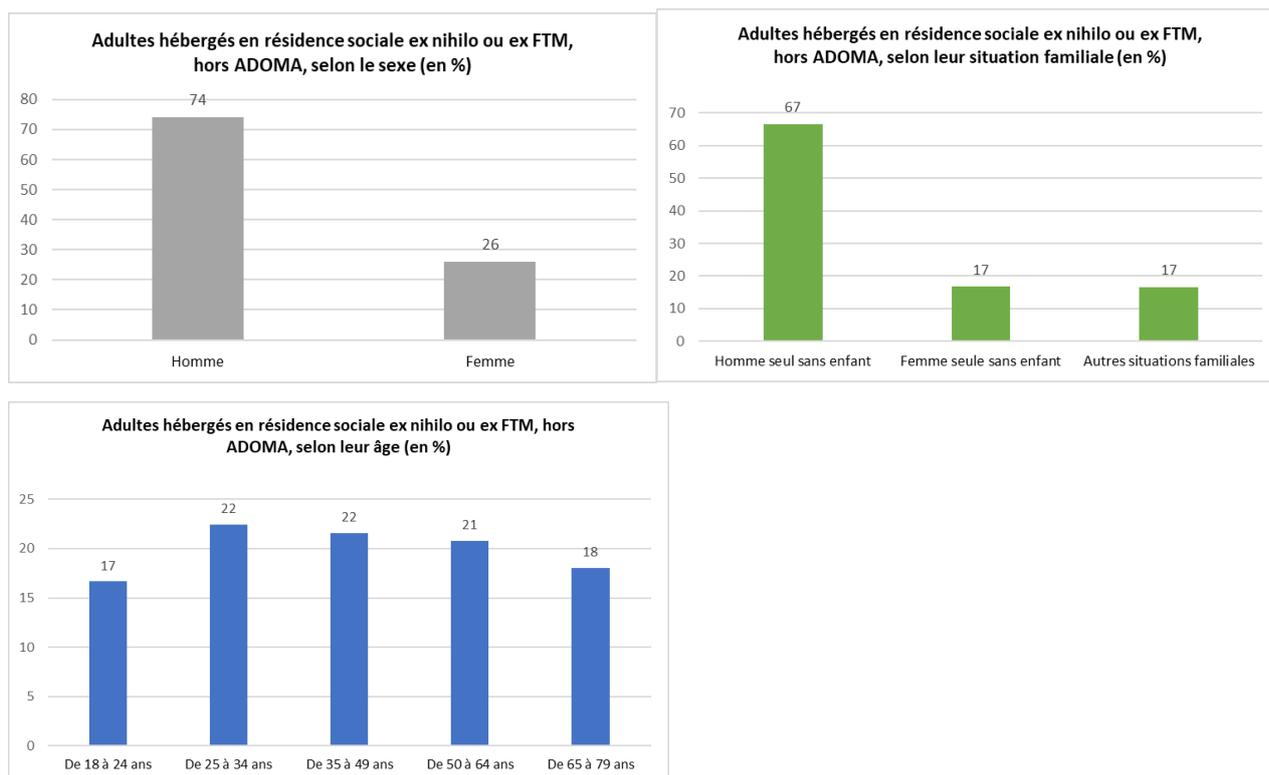
Cette fiche a vocation à fournir quelques résultats supplémentaires qui ne pouvaient pas être intégrés dans la fiche globale. Certaines données de structure (de population notamment) ont cependant été recalculées sur le champ hors ADOMA et peuvent être un peu différentes de la fiche globale.

⁸ ADOMA est un opérateur national de logement accompagné. Il a répondu à l'enquête de façon centralisée pour les établissements relevant de cet opérateur.

Les profils des adultes logés en résidence sociale, hors ADOMA

Une majorité d'hommes seuls sans enfants

La majorité de la population accueillie en résidences sociales (*ex nihilo* ou *ex-FTM*) en Auvergne-Rhône-Alpes sont des hommes seuls sans enfant ; 17 % sont des femmes seules sans enfants. Ayant vocation à accueillir une population mixte, les résidences sociales peuvent accueillir des couples, que ce soit avec ou sans enfant. Les personnes accueillies dans les résidences sociales se répartissent dans toutes les classes d'âges, notamment entre 25 et 64 ans.



Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en résidences sociales *ex-nihilo* ou *ex-FTM*, hors ADOMA

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Une activité professionnelle ou d'insertion pour moins de la moitié des personnes logées dans des résidences sociales et qui ne relèvent pas d'ADOMA

45 % des personnes logées dans des résidences sociales et qui ne relèvent pas d'ADOMA, ont une activité professionnelle ou d'insertion, 17 % étant salariées en CDI et 15 % étant salariées en contrat à durée déterminée, intérimaire, saisonnières ou en emploi occasionnel. 18 % d'entre elles sont des retraitées et 22 % des chômeuses.

Répartition des adultes en résidences sociales, ex nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA, selon leur statut d'activité, en Auvergne-Rhône-Alpes (en %)

	%
Ayant une activité professionnelle ou d'insertion	45
Etudiant, stage de formation	4
Chômeurs	22
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	8
Retraité ou autre inactif de 16 ou plus	21
Jeunes de moins de 16 ans	0
Total	100

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en résidences sociales ex-nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives au statut d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 4% des individus dans le champ pour les résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM.

Les résidences sociales accueillent toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant. En Auvergne-Rhône-Alpes, environ la moitié des personnes logées dans une résidence sociale ne relevant d'un établissement ADOMA perçoivent un revenu du travail ou de stage. 14 % perçoivent le RSA mais pas la prime d'activité et 12 % la prime d'activité mais pas le RSA. 69 % ne perçoivent ni l'un ni l'autre. 7 % perçoivent l'allocation aux adultes handicapés ou ont une demande en cours.

Répartition des adultes en résidences sociales, ex nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA, selon leurs ressources financières, en Auvergne-Rhône-Alpes (en %)

	En %
Perception de revenu du travail ou de stage	
NON	51
OUI	49
Perception du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité	
Ne perçoit ni le RSA, ni la prime d'activité	69
Perçoit le RSA et/ou la prime d'activité (ou demande en cours)	31
Perception de l'Allocation adulte handicapé (AAH)	
Ne perçoit pas l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	93
Perçoit l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (ou demande en cours)	7

Champ : ARA, adultes logés au 31/01/2021 en résidences sociales ex-nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la perception du revenu du travail ou du stage sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 4% des individus pour les résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM.

Les informations relatives à la perception du RSA et de la prime d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus pour les résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM.

Les informations relatives à la perception de l'AAH sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 1% des individus pour les résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM.

Plus d'un tiers des personnes étaient hébergées chez un particulier avant d'être accueillies dans une résidence sociale (hors ADOMA)

Plus d'un tiers des occupants des résidences sociales (hors ADOMA) étaient auparavant hébergées chez un particulier : 20 % dans la famille ou chez des amis ; 15 % chez leurs parents ou leur conjoint. 14 % étaient déjà dans un logement adapté. 18 % habitaient dans un logement ordinaire privé ou social.

23 % étaient auparavant dans une structure d'hébergement, dont 10 % dans un hébergement dédié à l'accueil des demandeurs d'asile (CADA, HUDA...); 8 % dans un hébergement social généraliste hors urgence (CHRS).

Conditions de logement juste avant l'entrée dans l'établissement des personnes logées dans une résidence sociale ex nihilo ou ex-FTM (en %), hors ADOMA, en Auvergne-Rhône-Alpes

	%
Logement ordinaire du parc privé	10
Locataire d'un logement social	8
Logement adapté (1)	14
Structure d'hébergement (2)	23
En institution (3)	3
Hébergé ou logé par des tiers (famille ou amis)	20
Hébergé ou logé par le(s) parent(s) ou le conjoint	15
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais	7
Total	100

(1) Locataires en intermédiation locative, en FJT, FTM, résidences sociales, pensions de famille, et locataires d'un logement conventionné pour l'ALT

(2) Hébergements généralistes hors urgence, hébergements d'urgence, hébergements dédiés aux demandeurs d'asile, aux pré-demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. Les chambres d'hôtel payées par une association ont été regroupées dans cette catégorie.

(3) Etablissements médicaux, ou médico-sociaux, pénitentiaires, maisons de retraites ou hébergements pour personnes âgées ; établissements de la protection de l'enfance ou chez un assistant familial

Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la condition de logement avant l'entrée dans l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 6% des individus pour les résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM.

Les principaux motifs d'admission dans une résidence sociale ne relevant pas d'ADOMA sont la sortie de structure d'hébergement (24 %) et la situation professionnelle et scolaire (20 %). 5 % correspondent à des arrivées sur le territoire français.

Principal motif d'admission dans une résidence sociale ex nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA, en ARA (%)

	%
Sortir de la rue	4
Sortie de structure d'hébergement	24
Sortie d'institution (service psychiatrique, prisons, ASE, hôpital etc..)	2
Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)	9
Logement en surpeuplement ou insalubre	7
Rupture conjugale ou familiale, violence conjugale	13
Travail, études, formation, emploi	20
Sortie d'un hébergement de fortune	2
Autre*	18
Total	100

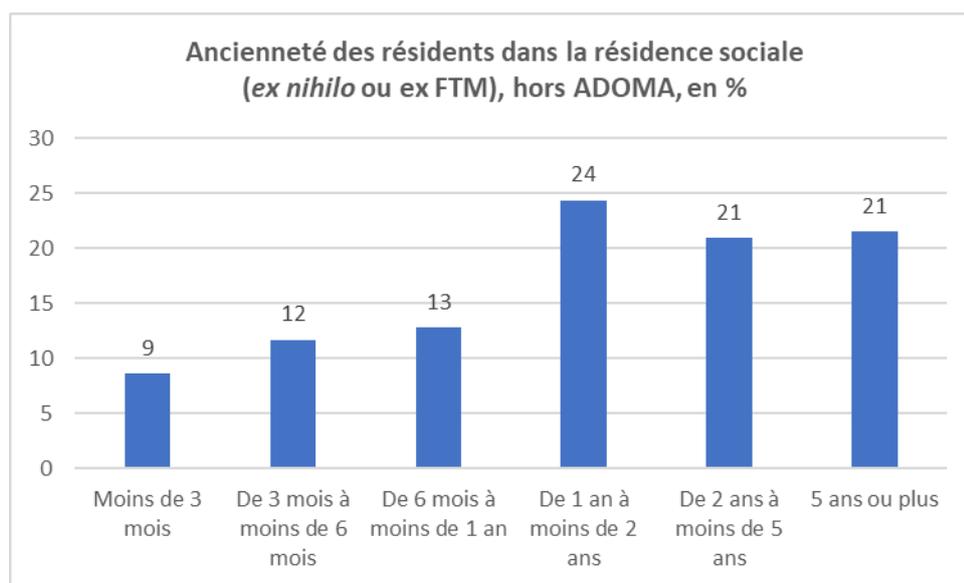
Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

* La modalité "arrivée sur le territoire français" a été regroupée avec la modalité "autre" dans ce tableau

Note : Les informations relatives au principal motif d'admission dans l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 4% des individus pour les résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM.

Ancienneté des occupants d'une résidence sociale (hors ADOMA)



Champ : ARA, personnes logées au 31/01/2021 en résidences sociales ex nihilo ou ex-FTM, hors ADOMA

Source : DREES, enquête ES-DS 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

L'ancienneté des personnes en résidences sociales (ne relevant pas d'un établissement ADOMA) est d'un peu plus de 4 ans en moyenne pour les personnes y vivant au 31 janvier 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes. Un tiers des personnes accueillies y résident depuis moins d'un an. Inversement, un peu moins d'un quart y sont depuis 5 ans ou plus.

Caractéristiques des sortants

Le taux de sortie⁹

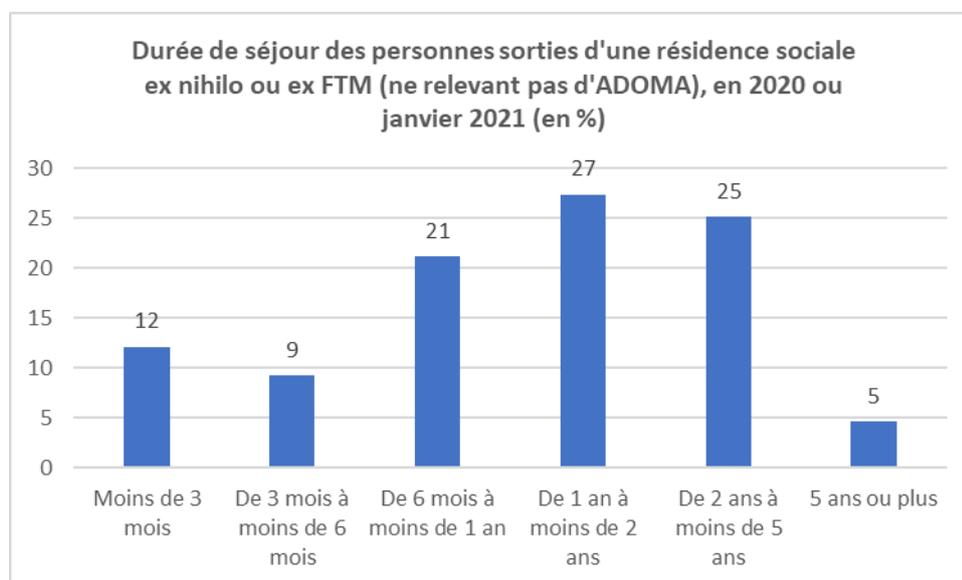
En Auvergne-Rhône-Alpes, 27 % des personnes présentes en début d'année 2020 sont sorties d'une résidence sociale, hors ADOMA, au cours de l'année.

Durées de séjour

Avertissement

Le champ couvert par les durées de séjour est différent de celui des taux de sortie : ceux-ci sont en effet calculés sur les personnes sorties *durant l'année 2020, parmi celles qui étaient présentes au début de cette même année*. Les durées de séjour et les conditions résidentielles (ci-après) le sont sur *l'ensemble des personnes sorties durant l'année 2020 ou en janvier 2021, quelle que soit leur date d'entrée dans l'établissement*. Ainsi le calcul des durées de séjour intègre des personnes qui seraient entrées dans le logement après le 1^{er} janvier 2020, par exemple en mars 2020 et qui en seraient sorties avant le 31 janvier 2021, par exemple en novembre 2020.

La durée médiane des personnes sorties d'une résidence sociale hors ADOMA, qu'elles aient été présentes ou non en début d'année 2020, est de 15 mois. Les trois quarts des personnes y sont restées entre 6 mois à 5 ans. Pour 5 % d'entre elles, cette durée a été de 5 ans ou plus.



Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'une résidence sociale *ex nihilo* ou *ex-FTM*, hors ADOMA

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

⁹ Les taux de sortie et les durées de séjour obtenus sur les établissements hors ADOMA et indiqués ci-dessous peuvent être un peu différents des résultats de la partie globale de l'étude, qui est sur le périmètre de l'ensemble des établissements, c'est-à-dire y compris ADOMA.

Evolution des conditions de logement

L'accès au logement ordinaire est particulièrement important pour les sortants de résidences sociales, puisque 61 % d'entre eux y accèdent à la sortie de la structure, dont 44 % en logement social. Cette part est à mettre en comparaison avec celle des personnes (sortantes de la structure) qui vivaient en logement ordinaire avant d'entrer en résidence sociale (19 %).

Un quart d'entre elles sont hébergées chez un particulier après avoir quitté la résidence sociale en 2020 ou janvier 2021. Parmi ces sortants, 45 % étaient hébergés chez un particulier avant d'entrer dans la résidence sociale. Une minorité (4 %) va dans un autre logement adapté.

Conditions de logement à la sortie d'une résidence sociale *ex nihilo* ou ex-FTM, hors ADOMA, en ARA (en %)

	RS EX nihilo ou ex FTM
Logement ordinaire (parc privé ou logement social)	61
Logement adapté	4
Hébergé ou logé par un particulier (parents, conjoint, famille, amis..)	26
Structure d'hébergement et institution	6
Habitat de fortune, habitation mobile, sans abri, à l'hôtel à ses frais, décès	3
Total	100

Champ : Personnes sorties en 2020 ou janvier 2021, d'une résidence sociale *ex nihilo* ou ex-FTM, hors ADOMA

Source : DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, traitements DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Note : Les informations relatives à la condition de logement à la sortie de l'établissement sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 4% des individus pour les résidences sociales *ex nihilo* ou ex-FTM.

Directeur de la publication : Georges MARTINS BALTAR

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)
Sabine Guillaume

N°ISBN : 978-2-11-179498-6

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

